

POUR

L'ÉDUCATION

L'ENSEIGNEMENT

LA RECHERCHE

LA CULTURE

FSU

REVUE DE LA FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE - FSU - NUMÉRO 184, AVRIL 2015

Loi santé à l'Assemblée

Hervé Di Rosa : l'art modeste

COP 21 : pas cap ?

initiatives
Le partenaire des Associations

INITIATIVES 20 ANS
1994-2014

Donnez-vous les moyens de RÉUSSIR VOS PROJETS

- Des programmes de levées de fonds **CLÉS-EN-MAIN**
- ZÉRO RISQUE** - des actions en toute sécurité
 - Reprise des invendus*
 - Pas d'avance d'argent
 - 100% SATISFAIT ou REMBOUSÉ*

ORGANISER UNE TOMBOLA
= un max de bénéfices pour vos projets !

Jouons SOLIDAIRES
ÉCOLE MAUBOUSSIN
Classe verte des CP
Bowl CRANCY
1000€ de lots
1 ticket à 10€

Jusqu'à 7 000 € de bénéfices !
Tickets personnalisés + lots de qualité expédiés sous 3 JOURS

Toutes les infos sur initiatives.fr
ou au **02 43 14 30 00**

Initiatives, toujours engagée pour sauver des enfants malades du cœur grâce au bateau **INITIATIVES-COEUR**

Les bienfaits de la Sophrologie à l'école

Préparer aux examens, aider enseignants et élèves à mieux gérer leur stress, apprendre à mieux vivre ensemble... Découvrez les expériences réussies de cours de Sophrologie Caycédienne en milieu scolaire à travers un reportage et des témoignages de chefs d'établissements, d'enseignants, d'élèves et d'infirmières scolaires. Un dossier complet sur « la sophrologie à l'école » vous attend sur www.sofrocay.com



La Sophrologie Caycédienne est la sophrologie authentique, créée en 1960 par le Dr Alfonso Caycedo, médecin psychiatre. C'est une discipline qui aide chacun à développer une conscience sereine et positive au moyen d'un entraînement personnel basé sur des techniques de relaxation et d'activation du corps et de l'esprit.



Sofrocay®

Académie Internationale de Sophrologie Caycédienne

17
Climat
GOP 21 : pas cap ?



5
Grève du 9 avril
contre l'austérité



8
Santé
Projet de loi
fortement modifié



11
PPCR
un accord en juin



13
Réforme du collège
inacceptable



14
Missions
particulières
Indemnités
à la carte

24
Fin de vie
La mort en face



28
La culture,
première victime
des coupes
budgétaires



30
Rencontre
avec
Hervé Di Rosa

ÉDITO

Le syndicalisme doit être au rendez-vous

Alors qu'un Français sur deux n'a pas voté, que pour plus de quatre millions d'électeurs le Front National apparaît comme l'alternative, les résultats des élections départementales ont résonné comme un désaveu de la politique gouvernementale. Au final, c'est l'ensemble des forces de gauche qui en sort affaibli.

Les valeurs et principes auxquels nous sommes attachés semblent de moins en moins partagés. C'est aussi le signal d'une situation sociale qui, dans un pays riche, devient insupportable : près de 5 millions de chômeurs, des inégalités qui continuent de se creuser, 8 millions de personnes vivant sous le seuil de pauvreté, soit près d'un enfant sur 10... Il y a urgence à trouver des réponses pour l'emploi, les salaires, les conditions de vie, l'Éducation, les services publics, la protection sociale... Notre modèle social n'est pas un slogan mais une réalité qui doit exister. Le gouvernement doit répondre aux messages envoyés par les urnes. Il doit particulièrement s'engager à conforter et développer les services publics et la Fonction publique qui sont des facteurs essentiels de justice et de cohésion sociale. Il s'agit d'offrir à tous les citoyens des perspectives d'avenir et particulièrement à la jeunesse. Or, sans changement de cap économique, c'est l'impasse assurée.

Dans cette période difficile, le mouvement syndical doit jouer tout son rôle. Débattre, agir, rassembler et proposer des alternatives...

Le 9 avril était une première étape, le 1^{er} mai est l'occasion d'en faire la preuve. Pour la FSU, il doit être le plus unitaire possible !



Bernadette Groison

Revue de la
Fédération Syndicale Unitaire
104, rue Romain Rolland
93260 Les Lilas
Tél. : 01 41 63 27 30
Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr
Mél : fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0716-S07429
N° ISSN : 1246-077 X

Directeur de la publication :
Bernadette Groison
Rédaction :
Aline Becker,
Monique Daune,
Claire Guéville,
Emmanuel Guichardaz,
Vincent Martinez,
Jacques Mucchielli.
Conception :
NAJA presse

Publicité :
Com d'habitude publicité
Clotilde Poitevin
25, rue Fernand-Delmas
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03
E-Mail :
contact@comdhabitude.fr
Compogravure : CAG
Impression : SIEP
Crédit photo couverture :
Tréviers/Naja
Prix au numéro : 0,70 €

Abonnement : 5,60 €
Si vous changez d'adresse,
veuillez communiquer
vos nouvelles coordonnées
à votre syndicat.



Fin de la vidéosurveillance au Royaume-Uni ?

Le Royaume-Uni serait-il en passe d'abandonner la vidéosurveillance ? C'est ce que laisse entendre une retentissante enquête de la BBC dans laquelle la chaîne anglaise indique que les coupes budgétaires dans le budget de la police et des collectivités territoriales devraient considérablement amputer les crédits dédiés à la surveillance de l'espace public à l'aide de caméras. Mais ce ne serait pas la seule raison. Selon plusieurs rapports, l'efficacité même de la vidéosurveillance, censée dissuader les comportements délictueux et participer à l'élucidation des crimes, est interrogée. Ainsi, leur suppression dans de nombreux endroits n'a entraîné aucune hausse des chiffres de la délinquance. Au Royaume-Uni, une politique de vidéo surveillance de grande ampleur avait été mise en œuvre au début des années 1990 et quelque 120 millions de livres sterling ont été engloutis dans les caméras de surveillance et écrans de contrôle entre 1995 et 1998. Longtemps cité en exemple, notamment par la droite française, le modèle britannique semble avoir vécu.

kenya

L'horreur du terrorisme

L'attentat, perpétré par des djihadistes le 2 avril dernier sur le campus universitaire de Garissa au Kenya marque un pas de plus dans l'horreur du terrorisme.

Méthodiquement, lycéens et étudiants musulmans et chrétiens ont été triés et ces derniers (148) tués au fusil d'assaut. Ce n'est qu'au bout d'une douzaine d'heures que le campus a été libéré par les forces de sécurité kényanes. Les trois jours de deuil national déclaré par le gouvernement témoignent de l'ampleur de l'impact de cet acte terroriste dans un pays à très forte majorité chrétienne. En s'en prenant au campus de Garissa, les shebab, groupe terroriste islamiste somalien d'idéologie salafiste ont déclaré s'attaquer à un lieu de diffusion de la chrétienté « sur une terre musulmane colonisée ».

Après avoir occupé une grande de la Somalie pendant plusieurs années, où ils ont instauré la charia, pratiqué entre autres lapidations et



Les Shebab ont déclaré s'attaquer à un lieu de diffusion de la chrétienté.

destructions de sites religieux chrétiens, les shebab ont été chassés en 2011 de Mogadiscio par la Force de l'Union africaine, à laquelle appartient le Kenya. Ils ont alors perdu progressivement du terrain mais continué de s'en prendre aux kényans, faisant notamment 67 morts en septembre 2013 dans un centre commercial de Nairobi. Leur objectif est d'attiser les tensions entre chrétiens et mu-

sulmans, ceux-ci se considérant déjà stigmatisés par les autorités de Nairobi.

Les shebab espèrent ainsi inciter les vocations et attirer de nouvelles recrues. La Somalie constituant un foyer de risques pour le Kenya, le gouvernement a commencé à bâtir un mur à la frontière, qui devrait se déployer sur 700 km, pour contenir les shebab. Mais la tuerie de Garissa montre que des cellules shebab sont déjà implantées sur son territoire. ♦

Aine Becker

Latifa Ibn Ziaten : « Je vois des jeunes de 17 ans pleurer... ce sont des bombes à retardement ! »

Quels sont les objectifs de votre association ?

Nous voulons aider les jeunes qui sont livrés à eux-mêmes, en échec scolaire, dont les parents baissent les bras. Je vais dans les établissements scolaires, les universités, mais aussi les prisons, j'emène des jeunes au Maroc, et des jeunes du Maroc en France. Au mois d'avril, j'amène des enfants en Israël et en Palestine, pour découvrir le vivre-ensemble entre les trois religions, mieux se connaître.

Que vous apportent ces rencontres avec les jeunes ?

Je vois beaucoup de souffrance, des jeunes qui ont besoin d'aide surtout, mais je vois aussi le manque d'assistantes sociales, de psychologues. Au collège, c'est souvent trop tard pour agir efficacement. Je vois aussi des jeunes qui n'ont pas choisi leur orientation, d'autres qui ne vont plus à l'école, des pères trop souvent absents. Je vois des jeunes de 17 ans pleurer... ce sont des bombes à retardement !

Les attaques au nom de la religion se multiplient, en France et ailleurs... c'est un combat perdu d'avance ?

Il faut toujours garder espoir, et surtout travailler sur le terrain. On a trop longtemps fermé les yeux, supprimé les postes qui viennent en aide aux enfants. Les attaques de Mohamed Mèrah, ou celles de Paris en début d'année n'ont rien à voir avec l'Islam, ce sont des enfants qui ont du mal à grandir, qui sont en quête d'identité. Plus je vais à leur rencontre, plus je découvre l'ampleur de la tâche. Je ne peux pas m'arrêter !



Latifa Ibn Ziaten, fondatrice de l'association Imad Ibn Ziaten pour la Jeunesse et la Paix du nom de son fils, la première victime de Mohamed Mèrah le 11 mars 2012.

Propos recueillis par Emmanuel Guichardaz



© BUREAU

Grève interprofessionnelle du 9 avril

L'austérité contre les salariés

Le Premier ministre vient d'affirmer qu'il ne changera rien à sa politique et pourtant, chaque semaine s'alignent les tristes chiffres du chômage, du nombre d'emplois supprimés, reviennent les menaces sur le sort de tel ou tel service public, les difficultés rencontrées par les personnels à l'hôpital comme à l'école.

L'incompréhension et le mécontentement, bien réels, s'expriment aussi dans les urnes mais portent encore davantage sur le fait de poursuivre une politique d'austérité qui n'a jamais fonctionné sauf à réduire le niveau de vie de quantité de salariés. Blocage des rémunérations et des pensions, multiplication des plans sociaux, diminution des prestations sociales se cumulent alors que dans le même temps, des allègements de charges et des exonérations sont offerts aux employeurs sans contreparties.

Dans la fonction publique, c'est la baisse du pouvoir d'achat avec le gel du point d'indice depuis 2010 et l'augmentation des retenues pour pension, les suppressions de postes dans certains services et ministères

qui dégradent les conditions de travail. Et des réformes, dont celle de l'organisation territoriale, risquent d'impacter la présence des services publics de proximité, de diminuer l'emploi public créant un climat anxieux chez les agents. Dans l'Éducation se multiplient les projets de texte (réforme du collège, obligations de service et missions particulières dans le Second degré) qui organisent l'alourdissement de la charge de travail et la poursuite de la dégradation des conditions de travail.

Le 9 avril est une première étape d'un processus de mo-

bilisation des salariés du privé et du public, pour obtenir des créations d'emplois, construire des alternatives aux politiques austéritaires, préserver les droits et tous les régimes sociaux, garantir et promouvoir le service public, l'augmentation des salaires (dans le public et le privé) et garantir les retraites, les pensions et les minima sociaux. Un appel commun (UGFF-CGT, FAFP, FSU, FO et Solidaires) a rappelé la nécessité d'une relance appuyée sur les salaires et sur une fiscalité plus juste et plus redistributive. ♦

Claire Gueville

AGIRC-ARRCO en déficit

Longtemps excédentaires, les régimes de retraite complémentaire Agirc-Arrco pour les salariés du privé sont en déficit depuis 2009. Les négociations pour parvenir à un retour à l'équilibre à l'horizon 2020 ont démarré le 17 février. Mais le patronat écarte d'emblée l'idée d'une hausse des cotisations au motif que cela alourdirait le « coût » du travail.

Le Medef a présenté ses pistes pour économiser 7,1 Mds € sur le dos des retraités : gel des pensions jusqu'en 2018, mise en place d'un système de décote temporaire et dégressive sur les montants versés entre 62 et 67 ans pour décourager les départs à la retraite avant l'âge légal de cessation d'activité, modulation des taux de pension de réversion, réduction des droits des chômeurs. Des mesures que désapprouvent les confédérations sans toutefois être unies en matière de contre-propositions.

Mobilisation des retraités

17 mars pour la grande majorité des retraités, 1^{er} avril pour d'autres, ils étaient plus de 23 000 à manifester sous des formes diverses dans les départements. Confrontés comme les actifs à la nocivité des politiques d'austérité, ils ont aussi manifesté le 9 avril. La veille, l'intersyndicale des retraités a décidé de la poursuite de l'action.

Car la situation des retraités continue de se dégrader : pouvoir d'achat en berne avec le gel des pensions, l'augmentation des dépenses contraintes et les conséquences négatives des réformes successives. Les retraités attendent toujours l'effectivité de la loi d'adaptation de la société au vieillissement qui n'est toujours pas votée, alors que la CASA (taxe de 0,3 % dédiée à la perte d'autonomie) est prélevée depuis 2013. Ils protestent contre l'abandon du volet EHPAD dans la loi. Comme les salariés actifs, les retraités attendent la mise en place du tiers payant prévue dans le projet de loi santé, tant le reste à charge devient intolérable. Ils s'insurgent contre les économies drastiques imposées à l'hôpital public et au service public en général Face à l'importance des complémentaires-santé alors que l'assurance maladie se désengage, ceux qui ont cotisé toute leur vie à la MGEN s'inquiètent des évolutions programmées par leur mutuelle (rupture du principe de solidarité) et de l'opacité dans la prise de décision.



© DOREVIA

Soutien au peuple grec

Le 20 février dernier, le gouvernement grec renonçait provisoirement à mettre en place certaines mesures de son programme pour régler des problèmes immédiats de liquidités. Mais les dirigeants européens font tout pour asphyxier le pays sur le plan financier.

En refusant de débloquer les 7,2 Mds € qui restent à verser au pays tant que ses comptes n'ont pas été inspectés par les « institutions » (alias la Troïka), les dirigeants européens jouent la carte de l'asphyxie financière pour empêcher la Grèce de sortir de la logique des « memorandums » (plans d'aide internationaux assortis d'obligations de réformes austéritaires) et dissuader à l'avenir tout peuple de porter démocratiquement une alternative à l'austérité. Malgré l'opposition de la Commission européenne, le Parlement grec a voté une loi d'aide humanitaire coûtant plusieurs centaines de millions d'euros. Et la présidente du Parlement a lancé une commission d'audit de la dette publique grecque. Mais les marges de manœuvre du gouvernement sont faibles si les salariés ne se mobilisent pas en Europe contre les logiques d'austérité et pour une renégociation de la dette. En France, la FSU participe aux initiatives de soutien au peuple grec et à son gouvernement. Elle s'appuie notamment sur le « Petit guide contre les bobards médiatiques » publié par le CAC (Collectif pour un Audit Citoyen de la dette).



FSM 2015

Des rendez-vous de mobilisation

Temps fort de l'altermondialisme, le forum social mondial qui s'est tenu à Tunis du 24 au 28 mars a réuni plus de 121 pays et 5 000 organisations et associations.

Quelques jours seulement après l'attentat du Bardo, c'est vers ce lieu que la marche d'ouverture a convergé, symboliquement, pour dénoncer le terrorisme et montrer qu'il ne pouvait empêcher l'expression des luttes et des solidarités. Près de 60 000 participants ont discuté au cours de cette semaine des questions liées au développement, à la politique, aux questions sociales et à la culture, mais aussi de celles concernant la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes, ce qui a débouché sur la publication d'une déclaration des organisations condamnant le terrorisme.

Quelques centaines d'ateliers ont animé le forum sur les thèmes les plus actuels : femmes, genre, climat et environnement, guerres, migration et réfugiés, services publics, éducation... avec, comme fil rouge, la volonté de renforcer les solidarités avec les peuples du monde qui luttent au quotidien

contre toute forme d'oppression.

La FSU s'était impliquée en amont, co-organisant avec d'autres syndicats et mouvements, trois ateliers concernant le Féminisme et le syndicalisme, mais aussi les Services publics, éléments fondamentaux de cohésion sociale et de développement et enfin sur les questions d'Emploi, de syndicalisme et de transformation sociale et écologique.

Dans la plupart des ateliers, il a été question du défi que constitue pour tous la lutte contre le système capitaliste, et la nécessité de concrétiser

des alternatives pour un développement socialement juste et respectueux de la nature.

Pour finir, plusieurs rendez-vous de mobilisation citoyenne sont déclinés dans la Déclaration de l'assemblée des mouvements sociaux : il s'agit, entre autres, de la journée d'action internationale contre les traités de libre-échange prévue le 18 avril 2015, de la semaine globale de luttes contre le capitalisme du 17 au 25 octobre 2015 ou encore de la mobilisation sur le climat au mois de décembre 2015 à Paris en marge de la COP21. ♦

Alime Becker

Cyclone à Vanuatu : urgence sanitaire

Le passage du cyclone PAM qui a ravagé l'archipel de Vanuatu et d'autres îles du Pacifique les 13 et 14 mars dernier a causé de nombreux dégâts matériels et généré une situation sanitaire préoccupante. Selon Megan Gayford, spécialiste de la nutrition d'urgence de l'UNICEF, « l'ampleur des dommages subis par les stocks alimentaires est dévastatrice et la santé des enfants est une préoccupation majeure ». L'organisation mondiale, qui a déjà engagé 2,7 millions de dollars pour répondre aux situations d'urgence, estime que 82 000 enfants ont besoin d'une aide humanitaire. Elle lance un appel aux dons pour développer en priorité l'accès à l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène mais aussi les services de santé comme la vaccination. <https://don.unicef.fr/b/mon-don>

Le FN dans les départements

62 nuances de brun

Une « étape vers l'arrivée du Front national au pouvoir », le « socle des grandes victoires de demain ». Voilà comment Marine Le Pen a qualifié les résultats des élections départementales.

Avec plus de 25 % des voix au premier tour, il est indéniable que le FN semble s'être installé durablement dans le paysage politique, faisant écho aux municipales du printemps dernier. Seul le mode de scrutin limite les scores du parti d'extrême droite qui ne parvient pas à prendre les deux départements qui lui semblaient accessibles (le Vaucluse et l'Aisne) et doit finalement se contenter de 62 conseillers répartis dans 14 départements. Mais ces résultats peuvent-ils servir de marche-pied pour « gagner » les régionales de 2016 et surtout la présidentielle de 2017 ?

« Un programme ? Non, des grandes lignes, c'est tout »

La profondeur de son implantation interroge quand on sait que de nombreux can-



Les élus FN n'ont pas encore eu l'occasion de montrer à la population leur vrai programme.

didats ont été inscrits d'office sur des listes. Comme en témoigne le reportage d'un journaliste de la *Nouvelle République* qui est allé à la rencontre de candidats frontistes dans les Deux-Sèvres. L'un d'eux, candidat à Thouars : « Ah bon, je croyais que j'étais suppliant à Bressuire... Eh

bien, il faut demander à M. David [un responsable local du FN, ndlr]. C'est lui qui m'a inscrit. [...] Mais je suis d'accord avec les idées, hein. Y'a trop d'immigrés. ». Reflet d'un amateurisme mais aussi d'une adhésion à un programme pourtant bien flou. Comme le reflètent les propos de Philippe Maurin, candidat à Parthenay : « un programme pour le département ? Non, des grandes lignes, c'est tout. On commencera par un audit. Après, on baissera les impôts. Et puis, on augmentera les retraites. Ah non, ce n'est pas le département qui s'occupe de ça... » ou de cette autre candidate contactée par téléphone : « le programme ? Il me demande le programme, je dis quoi ? ». Un amateurisme et une bêtise qui pourraient faire sourire si les « priorités » des programmes départementaux – tous identiques car fixés nationalement – n'étaient pas connues : « lutter contre la gabegie », baisser les

Budgets des départements : cohésion sociale menacée

La baisse de la dotation budgétaire de l'État amputera de 1,6 milliard d'euros le budget des départements pour la seule année 2016. Une situation qui vient aggraver la perte, depuis 2011, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et de la taxe d'habitation. Si la suppression de la clause générale de compétences – très controversée – devrait légèrement alléger les budgets des départements, les inquiétudes sont vives quant à l'action sociale et éducative, l'investissement ou l'emploi. D'autant que 66 conseils départementaux sont désormais présidés par la droite et que de nombreux élus FN y ont fait leur entrée. Le développement des territoires mais aussi la cohésion sociale et les services publics de proximité risquent d'en pâtir alors que nombre de candidats ont annoncé vouloir ne pas remplacer les départs en retraite des fonctionnaires territoriaux ou limiter les dépenses sociales.

impôts, « lutter contre le communautarisme dans les collèges, les crèches » ou encore « aider les entreprises françaises dans l'accession aux marchés publics ». Mais n'étant pas en responsabilité dans les conseils départementaux, les élus FN n'ont pas encore eu l'occasion de montrer à la population leur vrai programme fondé sur le racisme et l'exclusion. 🔥

Vincent Martinez

Menus de substitution : la laïcité dans les assiettes ?

En mars dernier, le maire UMP de Chalon-sur-Saône mettait fin, au nom du « principe de laïcité », à la possibilité pour les élèves de sa commune de disposer d'un menu sans porc à la cantine. L'élue emboîtait ainsi le pas à son homologue de Sargé-lès-Mans dans la Sarthe. Selon l'observatoire de la laïcité l'offre de menus de substitution « ne répond pas à des prescriptions religieuses mais à la possibilité pour chacun de manger ou non de la viande tout en empêchant la stigmatisation d'élèves ». À plusieurs reprises, Nicolas Sarkozy s'est déclaré « en faveur du plat unique à la cantine ». Une grossière instrumentalisation de la laïcité à des fins électoralistes qui est loin de faire l'unanimité dans les rangs de l'UMP mais qui pourrait jaillir sur les cantines des collèges qui sont de la compétence des départements.

Hôpitaux publics à la diète

Une note du ministère de la Santé indique comment les hôpitaux publics devront économiser 3 Mds € d'ici 2017 et prévoit aussi une ponction de 860 millions € sur leur masse salariale.

Les « efforts » imposés font partie du plan d'économies de 50 Mds € pour financer le Pacte de responsabilité et réduire le déficit public (dont 10 Mds € pour l'Assurance maladie). Le Parlement a voté à l'automne un objectif national des dépenses de l'assurance maladie historiquement bas : 2,1 % en 2015 puis 2 % en 2016 et 2017 (contre 3,1 % en 2014). Pour les hôpitaux publics (les cliniques privées sont exonérées de tout effort), le gouvernement prévoit 1,2 Md € d'économies en poussant les établissements à mutualiser leurs achats de matériel, 450 millions € en imposant des synergies entre hôpitaux voisins, 350 millions € en baissant les prix des médicaments et des dispositifs médicaux et 1Md € en écourtant les durées d'hospitalisation et en développant la chirurgie ambulatoire.

Il convient certes de s'attaquer aux dépenses inutiles mais la FSU conteste la logique comptable qui vise à rogner sur la qualité des soins et à alourdir la charge de travail des personnels hospitaliers. La ponction de 860 millions € sur la masse salariale correspond en effet à la suppression de 22 000 postes à temps plein alors que le sous-effectif chronique à l'hôpital est notoire.



© F. REYNIS/ANSA

Santé

Projet de loi en recul

L'Assemblée nationale a examiné du 31 mars au 10 avril le projet de loi santé de Marisol Touraine. Le gouvernement a modifié plusieurs des articles les plus controversés pour tenir compte des critiques des professionnels de santé.

La ministre n'a pas renoncé à la généralisation du Tiers-Payant qui cristallise l'opposition des médecins mais assouplit le calendrier de sa mise en œuvre. La montée en puissance sera progressive, le TP ne devenant un droit pour l'ensemble des patients qu'à la fin de l'année 2017, et l'assurance maladie devra verser des pénalités de retard en cas de remboursement du TP aux professionnels au-delà de 7 jours. La délégation de vaccination du médecin traitant au pharmacien (fortement contestée par les médecins) sera seulement expérimentée et évaluée avant une éventuelle généralisation. Le « service territorial de santé au public » s'efface au profit de la notion d'« équipes de soins primaires » et de « Communautés professionnelles territoriales de santé » pour indiquer que l'organisation des parcours de santé sera à

l'initiative des professionnels eux-mêmes. Le projet de loi réaffirme les obligations spécifiques du « service public hospitalier » avec notamment l'interdiction de pratiquer des dépassements d'honoraires mais reconnaît aussi les spécificités des établissements privés à but lucratif ainsi que les professionnels libéraux qui y exercent.

Le projet médical des « groupements hospitaliers de territoire » ne sera plus « partagé » mais « commun ». Selon l'exposé des motifs de l'article 27, « il ne s'agira pas de fermer

les hôpitaux de proximité mais d'organiser les soins sur un territoire ».

Est par ailleurs créé sur chaque territoire un « conseil territorial de santé » qui participera à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation du projet régional de santé. Mais, pour ne pas irriter les étudiants en médecine, l'exposé des motifs précise que les besoins en implantation pour les soins de premier et second recours ne seront pas opposables aux professionnels de santé libéraux. ♦

Monique Daune

Indices économiques du chômage

Selon l'Organisation internationale du travail (OIT), le chômage va encore progresser dans le monde. D'ici à 2018, on pourrait dénombrier 215 millions de chômeurs. Avec un taux trois fois supérieur à celui de leurs aînés, les jeunes sont les premiers touchés. Les situations géographiques sont diverses, en légère amélioration aux États Unis mais plus difficile en Europe, dans les pays du sud et en Asie du Sud Est notamment. L'OIT pointe aussi un allongement de la durée moyenne du chômage, une moindre offre d'emplois salariés, et le développement de sous-emplois et d'emplois informels.

Le redressement des finances publiques, ces dernières années, a été la priorité mais « cela n'a pas marché » selon l'OIT, qui plaide plus que jamais pour des politiques actives de l'emploi (aide à la recherche, formation).

*Voir rapport annuel OIT, « Perspectives emploi social monde » 2015.

Dialogue social

Projet de loi en discussion

François Rebsamen a transmis aux partenaires sociaux et au Conseil d'État son projet de loi sur le dialogue social qui sera présenté le 22 avril en conseil des ministres.

Suite à l'échec des négociations entre les partenaires sociaux début janvier, le gouvernement a repris la main et décidé de la présentation d'un projet de loi pour « simplifier » les différentes instances qui régissent les rapports entre salariés et patronat au sein de l'entreprise.

Le calendrier se précise peu à peu : une présentation du projet de loi est programmée le 22 avril devant le Conseil des ministres, pour un passage au Parlement au mois de mai. Le contenu du projet se dévoile lui aussi. Pour les entreprises de moins de 10 salariés, des « commissions paritaires régionales », extérieures à l'entreprise, seront instituées, comprenant 20 membres (moitié employeurs, moitié syndicats), un modèle qui existe déjà dans l'artisanat.

Ces commissions auront un pouvoir limité : elles ne pourront entrer dans les entreprises, mais devraient



Les principales modifications concernent les entreprises de 200 à 299 salariés.

mettre des « échanges » avec les salariés sur leurs droits et leurs conditions de travail.

Les principales modifications

Pour les entreprises de 11 à 50 salariés, la situation devrait

rester inchangée. Les principales modifications concernent les entreprises de 200 à 299 salariés avec l'extension de la délégation unique du personnel (DUP) qui n'était jusque-là possible que pour les entreprises de moins de 200 salariés, La DUP s'étendra par ailleurs au CHSCT qui conserverait cependant une personnalité morale autonome, lui permettant d'ester en justice.

Pour la CGT, « il ne saurait être question d'inscrire dans la loi ce que le patronat n'a pas obtenu dans la négociation ». La centrale syndicale dénonce l'idée selon laquelle les instances de concertations seraient un « frein » pour les entreprises. L'Allemagne, souvent citée comme un modèle de compétitivité, possède

Logement : la galère des jeunes

Près de sept jeunes sur dix (68 %) ont déjà été confrontés à des difficultés d'accès au logement révèle une enquête de l'Association de la fondation étudiante pour la ville. Estimant que « l'accès au logement est déterminant pour l'autonomie des jeunes », l'association étudiante indique par ailleurs que 29 % des 18-30 ans n'ont d'autre solution que de rester chez leurs parents, que 26 % ne peuvent louer faute de moyens, que 25 % ont dû sacrifier le budget santé ou alimentation pour pouvoir payer le loyer et que 15 % « se sont retrouvés sans logement ou dans une situation très précaire ». Parmi les principaux obstacles, le prix des loyers, la difficulté de trouver des garants de caution ou l'absence d'activité professionnelle. Ainsi, près des trois quarts des jeunes qui ont leur propre logement ont un travail, alors que ceux qui vivent encore chez leurs parents sont en formation (24 %) ou sans activité (38 %).

www.jeunes-solidaire.fr

d'ailleurs des conseils d'entreprise dont les prérogatives sont bien plus contraignantes pour l'employeur que nos actuels comités d'entreprise. Les syndicats craignent donc que ce projet de loi n'affaiblisse, plus qu'il ne simplifie, le pouvoir des salariés au sein de leur entreprise, pouvoir de plus en plus contesté par un patronat plus que jamais conforté dans sa vision d'une économie libérée de ses « contraintes ».

Emmanuel Guichardaz

Contrôle renforcé pour les étrangers

La loi CESEDA (Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile) est à nouveau en cours de réécriture et devrait être présentée à l'Assemblée nationale en mai ou juillet. Le projet de texte renforce notamment le contrôle des nouveaux demandeurs mais aussi celui des futurs détenteurs de la carte pluriannuelle, avec un accès aux bases de données des administrations (CAF, Impôt, école...). Cette future loi ne prend pas en compte les différentes circulaires (régularisation des familles d'enfants scolarisés, celle des travailleurs...) qui ont pourtant « adouci » ce code ces dernières années, sous la pression des associations de défense du droit d'asile et des syndicats. S'il était adopté en l'état, ce texte serait un vrai recul. La mobilisation se poursuit !

Économie sociale et solidaire

Dans un contexte de poussée du chômage, l'économie sociale et solidaire (ESS) bénéficie d'une image plutôt positive dans l'opinion publique qui y voit un potentiel de création d'emplois. Selon un sondage Ifop/EY/Acteurs publics, plus de 70 % des personnes interrogées se disent favorables (dont environ 20 % très favorables), à ce que l'État et les collectivités dynamisent la création d'emplois locaux en « investissant » dans le développement de l'ESS. Les domaines particuliers dans lesquels l'ESS pourrait être un point d'appui restent assez partagés même si la santé (41 % des sondés), le développement durable (35 %), l'éducation, l'enseignement supérieur et la recherche (35 %) et la cohésion sociale (32 %) sont les plus cités ; des domaines dans lesquelles l'ESS est déjà présente.

Convergence nationale

13 et 14 juin à Guéret pour les services publics

10 ans après la démission symbolique d'élus locaux et la manifestation nationale qui convergeait à Guéret - sous la neige - pour défendre les services publics de proximité, la Convergence nationale services publics, dont fait partie la FSU, appelle tous les usagers, salariés du public et du privé, retraités, privés d'emplois, pour une manifestation nationale et le lancement d'assises nationales les 13 et 14 juin prochain, à Guéret.

Le pacte de responsabilité a entériné 50 Mds € d'économie dans les budgets des services publics et de la Sécurité Sociale, conduisant à la programmation de dizaines de milliers de suppressions de postes, au détriment des personnels et de l'égalité d'accès de la qualité du service public. L'entrée des secteurs publics dans la sphère marchande via

les législations nationales, les directives européennes et les accords internationaux ont entraîné privatisations, démantèlements, gestion « rentable » qui ont fait la preuve de leur inefficacité : augmentation et illisibilité des tarifs (SNCF, téléphonie...), baisse de la qualité des services (Poste, Pôle emploi...), risque pour la sécurité des usagers (hôpitaux, transports...). Dans une société fragilisée par

la crise économique et sociale, et en forte mutation, les services publics sont indispensables pour assurer l'accès effectif aux droits, la mise en œuvre des solidarités, une juste répartition des richesses, mais aussi engager sérieusement la transition écologique. Parce que les services publics et la protection sociale sont facteurs de justice et de cohésion sociale mais aussi de réduction des inégalités, ils doivent être développés et améliorés. Les missions des agents doivent être confortées et le périmètre de l'action publique précisée. Il s'agit ainsi de promouvoir la qualité des services rendus aux usagers dans un nouveau Manifeste pour les services publics du XXI^e siècle. ♦

Monique Daune



Loi NOTRe

Compétences territoriales redéfinies

Quelques jours avant les élections départementales, l'Assemblée nationale a adopté, le 10 mars, avec une courte majorité, la nouvelle répartition des compétences entre collectivités, qui voit régions et intercommunalités constituer les pôles organisateurs du territoire français. Mais la plupart des compétences des conseils départementaux ont été sauvées. Ils conservent par exemple la politique d'aides sociales pour les populations fragiles. La création de maisons de service public regroupant les ser-

vices quotidiens est prévue. Ils continueront de gérer les collèges et les routes départementales.

Le gouvernement voulait imposer aux intercommunalités de fusionner pour dépasser un plancher de 20 000 habitants. Beaucoup pourront y déroger notamment dans les zones de montagne. Au final sont imposés le transfert de la gestion de l'eau, de l'assainissement et des déchets.

Concernant les régions, nouvellement redéfinies, elles sont

seules compétentes pour décider des interventions économiques dans leur territoire et détiennent le monopole des aides aux entreprises. Elles conservent la charge de la construction des lycées et les compétences en matière de formation professionnelle. En matière d'aménagement du territoire, les régions auront un regard sur les équipements importants et les zones d'activité notamment. Elles devront désormais assumer la gestion des transports scolaires en plus

des cars interurbains. Les prérogatives qui relèvent de l'environnement (énergie, gestion des déchets...) leur reviennent aussi.

Des régions chargées de l'économie, une intercommunalité plus forte... pour autant les champs de compétences ne sont pas aussi étanches.

Les conseils départementaux pourront toujours financer des projets du « bloc local ». Culture, sport, tourisme constituent des compétences partagées. ♦

Aline Becker

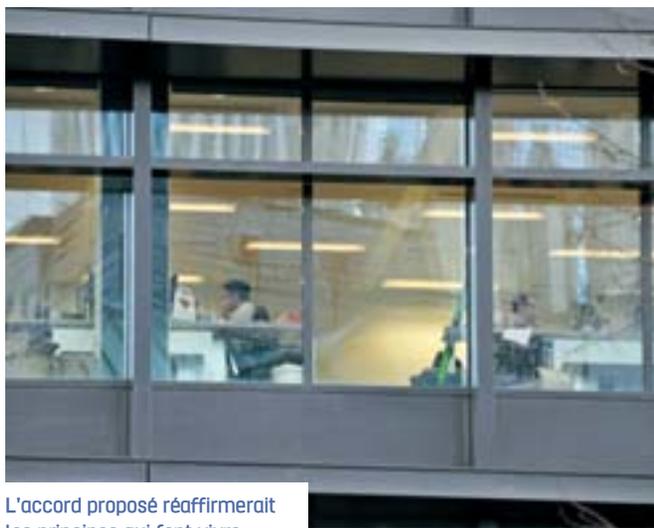
PPCR

Un accord en juin ?

La ministre de la Fonction Publique a présidé le 10 mars une réunion d'étape de la négociation « Avenir de la fonction publique » sur les parcours professionnels, carrières et rémunération.

D'emblée, la ministre a annoncé vouloir aboutir à un accord dont les contours seront précisés lors de la réunion conclusive du 2 juin, à partir des réactions syndicales.

Pour Marilyse Lebranchu, l'accord proposé réaffirmera les principes qui font vivre le modèle de Fonction publique auquel elle se dit attachée : l'égalité dans les procédures de recrutement et dans le déroulement des carrières ; la séparation du grade et de l'emploi, la prise en compte de la valeur professionnelle dans les déroulements de carrière, les affectations sur tous les territoires y compris les moins attractifs, la mobilité entre les 3 versants, l'unité de la Fonction Publique. Elle propose de confirmer les catégories, le classement en



L'accord proposé réaffirmerait les principes qui font vivre le modèle de Fonction publique.

fonction du niveau de qualification et de celui des missions, les grades et échelons. En ce qui concerne l'appréciation de la valeur professionnelle, la ministre renvoie au bilan de l'évaluation qui sera effectué dans le cadre de l'agenda social, en dehors de la négociation PPCR.

Enfin, pour la valeur du point d'indice, M. Lebranchu a indiqué « ne pas avoir de mandat »

pour l'augmenter, mais en détenir un en revanche pour « conduire la négociation ».

Le cadre et les moyens

Si la FSU a estimé ce cadre de négociations intéressant, les orientations du gouvernement, les moyens engagés seront déterminants pour l'aboutissement de ces dernières. D'autant que le contexte n'est guère favorable et les inquiétudes demeurent pour l'avenir de la Fonction publique : réforme de l'État, réforme territoriale, revue des missions de l'État.

Les discussions ont permis le maintien des trois catégories, les corps, cadres d'emplois, échelons et le recrutement par concours, le prochain cycle de discussion doit permettre de véritables améliorations pour tous les agents : perspectives de carrière, gain conséquent en termes de rémunérations, de reconnaissance des qualifications, de réduction des inégalités notamment entre les femmes et les hommes, d'amélioration des conditions de travail...

La reconstruction de la grille

Tensions dans le supérieur et la recherche

Trop, c'est trop. La situation de l'enseignement supérieur et de la recherche n'est plus tenable, selon les syndicats (FSU, CGT, CFTD, UNSA, Solidaires et UNEF) qui appelaient ensemble, le 5 mars dernier, à une journée de mobilisation pour défendre les conditions de travail et d'étude.

Plusieurs initiatives ont eu lieu en région, et un rassemblement a réuni près de 500 étudiants et personnels devant le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, à Paris. Ces mêmes organisations ont à nouveau dénoncé, le 18 mars lors d'une conférence de presse commune, la situation budgétaire dans le supérieur, ainsi que le contrat d'objectif du CNRS, qui limite la politique de recherche aux secteurs jugés prioritaires et menace la liberté de recherche. Elles ont par ailleurs organisé le 27 mars un colloque intersyndical sur le crédit impôt recherche (CIR), qui voit son montant exploser sans véritables retombées sur l'emploi scientifique.

demande du temps. Une programmation étalée des mesures s'entend si elles sont porteuses de progrès réels. C'est pourquoi la FSU continue de demander des mesures immédiates de revalorisation des salaires qui passent par le dégel du point d'indice et l'ouverture de négociations, et notamment l'attribution de points d'indice. 

Emmanuel Guichardaz

Trop c'est trop (bis)

Les personnels des services sociaux de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur étaient en grève le 2 avril. Les organisations syndicales (SNUAS-FP-FSU, UNSA, CGT, FO, SUD-éducation) entendaient protester contre la dégradation des conditions de travail, et la situation faite aux services sociaux dans les établissements.

En effet, alors que les besoins ne cessent d'augmenter, seuls 100 postes supplémentaires ces deux dernières années ont été créés.

C'est dans ce contexte que le ministère envisage, dans la circulaire de mission, une priorisation de l'affectation des assistants sociaux dans les 350 REP+, laissant démunis les secteurs non prioritaires.

Les organisations réclament un plan pluriannuel de création de postes. Actuellement, on compte 1 poste d'assistant social pour 5 000 personnels et 1 poste d'assistant social pour 10 000 étudiants.

Silence vaut accord, sauf exceptions !

« L'application du principe selon lequel "silence vaut acceptation" est expressément exclue » des relations entre les fonctionnaires et leur employeur, a indiqué Marylise Lebranchu dans une circulaire datée du 18 mars. La règle du « silence vaut acceptation » ne concernera que les usagers. Pour les agents publics, elle ne s'appliquera notamment pas pour les demandes formulées par les ayants droit ou ayants cause de l'agent, les demandes portant sur les procédures d'accès aux emplois publics ou les demandes d'équivalence des diplômes.

Don de RTT : pour les fonctionnaires aussi

Dès le mois de mai les fonctionnaires pourront, tout comme les salariés du privé, donner des jours de congés à leurs collègues pour qu'ils puissent s'occuper d'un enfant gravement malade. Adoptée au conseil commun de la fonction publique en avril, cette disposition répond à la situation d'un couple de policiers de Mulhouse dont l'enfant est atteint d'une tumeur incurable. Leurs collègues souhaitaient leur donner leurs jours de RTT afin qu'ils restent en permanence avec leur fille. Une action solidaire qu'aucun texte réglementaire ne permettait encore.

Pénibilité dans la territoriale

Une étude du CNFPT plaide pour une meilleure « prise en compte de la pénibilité au travail dans les collectivités territoriales ». L'étude, qui indique que les collectivités font des efforts pour améliorer les conditions de travail des agents, estime toutefois que les obligations sont plus coercitives dans le code du travail. Les syndicats s'inquiètent des réductions budgétaires qui limitent les possibilités de mesures d'accompagnement dans un contexte « d'augmentation du mal-être au travail ».

Complémentaires santé Mutuelles fragilisées

Les directives européennes considèrent la santé comme une marchandise et banalisent le fait mutualiste. Les mutuelles de fonctionnaires sont confrontées à un faisceau de difficultés qui menacent leur existence.

L'idée que « chacun reçoit selon ses besoins » s'est érodée au fil des désengagements successifs de l'assurance maladie obligatoire. Pour être mieux remboursé, chacun doit souscrire à une complémentaire santé mais le système est extrêmement concurrentiel et va à l'encontre des logiques de solidarité. La population mutualiste vieillit et l'adhésion n'est plus automatique pour ceux qui entrent dans le métier, fortement sollicités par des organismes complémentaires dont les tarifs varient considérablement selon l'âge des assurés sociaux et la gamme des prestations offertes et qui remboursent une



La population mutualiste vieillit et l'adhésion n'est plus automatique pour ceux qui entrent dans le métier.

partie des dépassements d'honoraires. Injustement taxées, les mutuelles solidaires de fonctionnaires bénéficient au mieux d'une aide dérisoire de l'État employeur. Suite à la transposition législative de l'ANI du 11 janvier 2013, la généralisation des complémentaires

santé collectives dans le privé, largement subventionnées, va détourner les mutuelles de nombreux fonctionnaires qui pourront être couverts par la complémentaire d'entreprise de leur conjoint-e. Le périmètre de mutualisation va donc se rétrécir et renchérir le coût de la cotisation complémentaire individuelle. ♦

Monique Daune

MGEN

Assemblée générale du 11 avril

La MGEN travaille depuis plusieurs mois à une refonte de son offre mutualiste.

Son projet a été soumis au vote des délégués de l'AG extraordinaire du 11 avril. La MGEN accusait un déficit de 56 millions d'euros en 2013 dans le domaine de l'offre santé. Soumise aux normes internationales de solvabilité et de gouvernance, elle est tenue de revenir à un équilibre durable entre les cotisations reçues et les prestations versées. Mais son projet de refonte sus-

cite des interrogations et des inquiétudes légitimes. Il s'appuie en effet sur la volonté affichée de « reconnaître pleinement le droit à avoir des besoins et donc des services différents » qui se traduit par des taux de cotisation différents selon l'âge (8 tranches pour les actifs et 2 pour les retraités) et selon le niveau de prestations souhaité (parmi quatre options qui n'offrent pas la même couverture). Le risque n'est-il pas de voir la MGEN s'éloigner des principes

fondeurs de la solidarité pour se rapprocher de la logique des assureurs privés ?

La FSU a rencontré la MGEN le 18 mars pour lui faire part des inquiétudes qui lui remontent de ses syndiqués adhérents à la MGEN et pour dénoncer le manque d'informations aux mutualistes de base sur ce projet. Elle a publié sur son site le courrier qu'elle a adressé au président de la MGEN ainsi que la réponse de ce dernier. ♦

M. D.

Collège

Une réforme inacceptable

Pour justifier sa réforme, la ministre s'est employée à présenter le collège sous un jour très sombre et caricatural. Et tout ça pour promouvoir un collège à plusieurs vitesses qui enterre toute ambition éducative.

Pour la ministre, le collège « aggrave la difficulté scolaire », serait « profondément inégalitaire », « monolithique dans son approche disciplinaire », susciterait « l'ennui, voire la perte du goût pour le travail et l'effort », serait « inadapté », « peu efficace » et « peu motivant », « anxigène »...

Le projet de réforme reprend en les accentuant des dispositifs et des méthodes à l'œuvre au lycée qui font déjà la preuve de leur échec au quotidien. La mise en place de l'accompagnement personnalisé et des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) se fait par redéploiement au détriment des horaires disciplinaires. Le texte impose une gestion locale accrue sous la tutelle d'un conseil pédagogique nommé par le chef d'établissement et globalise les horaires de langues vivantes ainsi que ceux en 6^e, des enseignements



Le projet de réforme reprend des dispositifs et des méthodes qui font déjà la preuve de leur échec.

technologiques et scientifiques. Il fait disparaître classes européennes et bilingues, fragilise les langues anciennes. La mise en place de la seconde langue dès la 5^e, dispositif déjà expérimenté localement mais pas réellement évalué, interroge davantage qu'il ne rassure quand on voit l'horaire minimum qui risque de lui revenir.

Le projet ministériel instaure de surcroît une gestion des horaires sur le cycle. « L'établissement peut moduler la répartition du volume horaire hebdomadaire par discipline, dans le respect du volume horaire global dû à chaque discipline d'enseignement obligatoire pour la durée du cycle; du volume horaire global annuel des enseignements obligatoires dû à chaque élève », précise le texte. En clair, un établissement pourra mettre davantage de maths une année et moins de français à condition qu'à la fin du cycle les élèves trouvent leur comptant d'heures. On est dans une logique de grille horaire indicative. Sous un habillage d'autonomie pédagogique, il s'agit en fait de permettre l'adaptation locale des enseignements au mépris des programmes nationaux et du principe d'égalité de traitement. On voit nettement se profiler les possibilités de parcours différents, les

Enseignement adapté, la Sixième SEGPA menacée ?

Une nouvelle circulaire sur les Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) a été présentée aux organisations syndicales pour une application à la rentrée 2016. Le projet de texte réaffirme que la SEGPA est une structure avec quatre divisions, des moyens fléchés et une équipe formée d'enseignants spécialisés dont l'un des buts est bien la préparation des élèves à une formation professionnelle diplômante de niveau V. Cependant la circulaire prévoit de « clarifier la procédure d'orientation » en reportant l'entrée en SEGPA à la fin du cycle CM1-CM2-Sixième. Le projet actuel envisage d'inclure les élèves de SEGPA dans les classes ordinaires du collège. Des orientations qui, si elles étaient retenues, signeraient la fin de la Sixième SEGPA, et feraient courir un risque à la structure, estiment les syndicats de la FSU qui sont intervenus pour réorienter l'écriture du texte et réaffirmer les spécificités de l'enseignement adapté.

Un calendrier scolaire très « touristique »

Le nouveau calendrier triennal « s'efforce de respecter au mieux sur l'année l'alternance entre périodes de travail et périodes de repos pour les élèves », affirme la ministre. Mais au regard du projet de calendrier pour les trois années à venir, l'intérêt des élèves est relégué au second plan au profit des professionnels du tourisme, très satisfaits du maintien des trois zones couvrant les périodes d'enseignement. C'est au final un calendrier très déséquilibré avec un troisième trimestre particulièrement long allant de 10 à 12 semaines de classe. On est loin d'une alternance équilibrée sur l'année entre sept semaines travaillées et deux semaines de congé.

uns d'excellence et les autres de relégation.

C'est pourquoi les syndicats du second degré de la FSU appellent à signer la pétition inter-syndicale. Le retrait du projet de réforme a été un motif supplémentaire de grève le jeudi 9 avril, veille de la présentation officielle du texte en Conseil Supérieur de l'Éducation. ♦

Claire Guéville

Le « long décrochage silencieux »

Les parcours scolaires des élèves d'origine immigrée sont « peu favorables à leur intégration économique » estime *France stratégie* dans une récente note d'analyse. Selon l'institution gouvernementale, les jeunes issus de l'immigration sont « plus souvent sans diplôme », atteignent « des niveaux de diplôme moins élevés » et sont orientés « dans des filières souvent moins porteuses en matière d'insertion professionnelle » que les élèves natifs. Et l'origine sociale n'explique pas tout puisqu'à niveau socio-économique équivalent, les élèves français issus de l'immigration obtiennent des scores inférieurs dans PISA. Selon *France stratégie*, il est nécessaire de mettre en place « des mesures particulières en direction des quartiers [et] des descendants d'immigrés » pour contrer le « long décrochage silencieux » qui démarre dès l'école primaire.

Missions particulières second degré Indemnités à la carte

Prétendant préciser les modalités d'attribution et de rémunération des missions des enseignants, un projet de circulaire va en fait donner la main mise aux chefs d'établissement. Il n'a recueilli aucun vote favorable lors du conseil supérieur de l'éducation du 11 février dernier. Cette circulaire est censée encadrer les modalités d'attribution et de rémunération des missions particulières. Mais elle s'inscrit dans la logique d'un qui favorise l'indemnitaire : pour reconnaître la charge de travail générée par les missions particulières au niveau des établissements, elle ne prévoit qu'une indemnisation financière et non la possibilité d'une décharge de service, que permet pourtant le décret sur les obligations réglementaires de service. Outre que sa nature juridique est faible (ce qui peut prêter à diverses interprétations), la circulaire donne une fourchette de taux de rémunéra-



tion pour chaque mission, sans énoncer de critères rigoureux pour leur attribution. Le taux de base de l'indemnité à 1 250 euros annuel est de toute manière insuffisant au regard des missions que celle-ci est censée rémunérer comme les coordinations disciplinaires. Sans cadre national des missions et des rémunérations, la logique des missions particulières que veut promou-

voir le ministère ne peut qu'accentuer les dérives managériales subies par les enseignants depuis trop longtemps.

C'est pour s'opposer à cette dérive que le SNES a pesé dans les groupes de travail et continuera d'intervenir pour faire reconnaître les missions particulières et les lier à des décharges de service. ♦

Claire Guéville

Enseignement professionnel

Une pétition pour défendre le statut public

La volonté du ministère de développer l'apprentissage dans les LP, LPO et SEP, au détriment de l'enseignement professionnel public fait peser de graves menaces sur celui-ci. La mixité des parcours et des publics et la mise à disposition des entreprises de plateaux techniques des lycées pro, dégradent non seulement les conditions de travail des Professeurs de Lycée Professionnel (PLP) mais aussi les conditions d'études des lycéen-nes professionnel-les. Aujourd'hui, le mi-

nistère prétend que le statut des PLP serait un « frein » au développement de l'apprentissage, ce qui est une remise en cause inacceptable. Dans le cadre de la préparation de la rentrée 2015, au moment où le ministère met en place un droit de retour en formation professionnelle initiale pour les jeunes décrocheurs, aucun moyen supplémentaire n'est alloué aux LP, SEP, EREA et SEGPA pour les prendre en charge et pour

améliorer les conditions de travail des PLP déjà fortement dégradées. Il est aussi à craindre que les lycées professionnels et ses enseignants seront écartés de certaines mesures qui doivent pourtant les concerner : éducation prioritaire, pondération des heures d'enseignement... Pour toutes ces raisons, une large intersyndicale (SNETAA-FO, la CGT Educ'action, le SNUEP-FSU, le SNEP-FSU, le SNCL-FAEN, le SPIEN, le

SIES), appelle l'ensemble des enseignants en lycées professionnels, Segpa, Erea, SEP à se mobiliser contre les politiques mises en œuvre dans l'enseignement professionnel public. Afin d'alerter la ministre de l'Éducation nationale et de lui demander de changer sa politique à l'égard de l'enseignement professionnel, l'intersyndicale propose une pétition... à signer et faire signer sans modération! ♦

Aline Becker

Obligations de service second degré

Le grand détournement !

Le décret d'août 2014 sur les obligations réglementaires de service devait mieux reconnaître les réalités de l'exercice du métier d'enseignant du second degré, clarifier et donner plus de transparence à un système devenu opaque.

Consolidation du maximum hebdomadaire de service, système de pondérations remplaçant l'heure de 1^{re} chaire, décharge de service pour un exercice sur 2 établissements ou davantage, disparition de la notion de matière connexe, autant de points d'appui qui sécurisaient en quelque sorte des statuts bien malmenés par les dernières réformes, celle du lycée en particulier. Hélas, le ministère a renié ses engagements et les projets de circulaires ne respectent ni la lettre ni l'esprit du décret.

Si les circulaires reprennent les formulations du décret sur



Les projets de circulaires ne respectent ni la lettre ni l'esprit du décret.

la définition des services, elles offrent la possibilité d'imposer une heure supplémentaire lorsque le maximum de service, pondération incluse, est augmenté de moins de 0,5 heure. Elles dressent également une liste de « missions liées » qui pourrait inciter des chefs d'établissement à provoquer encore plus de réu-

nions inutiles voire à imposer des modalités d'évaluation, ce qui conduirait à un alourdissement de la charge de travail des personnels et à une réduction de la liberté pédagogique. « Hausse de la charge de travail, multiplication des réunions, multiplication des hiérarchies intermédiaires, c'est non ! » affirme la pétition que le SNES-FSU et le SNEP-FSU appellent à signer. ♦

Claire Guéville

Remplacement des enseignants

La politique de la chaire vide

Effet direct des suppressions massives de postes dans l'éducation nationale, la situation du remplacement des enseignants est devenue catastrophique.

C'est ce que confirment les derniers chiffres de l'Éducation nationale. Ainsi, interpellé sur cette question à l'Assemblée, le ministère a concédé que seulement un tiers des absences de moins de quinze jours dans le second degré ont donné lieu à un remplacement en 2012-2013. Ces 36 % d'absences non

remplacées représentent quelque 2,4 millions d'heures de cours perdues. De mauvais chiffres que le ministère justifie par « la multiplicité des disciplines enseignées, la répartition géographique des enseignants, ainsi que le temps de réactivité puisqu'il s'agit de remplacements imprévisibles et épisodiques ».

Des arguments qui ne tiennent pas au regard de la situation dans le 1^{er} degré qui est loin d'être plus enviable. Selon les chiffres de la Direction générale de l'enseignement sco-

laire (DGESCO), le nombre de journées de classe non remplacées est passé de 440 000 en 2005-2006 à plus de 660 000 en 2011-2012.

Une hausse de 34 % à mettre en regard des suppressions massives de postes, en particulier de remplaçants, sur cette période.

C'est donc bien de créations de postes budgétaires dont l'éducation a besoin aujourd'hui pour assurer la continuité de ses missions de service public. ♦

Vincent Martinez

ELCO en débat

S'appuyant sur un rapport du Haut Conseil à l'Intégration remettant en cause la qualité de l'enseignement des langues et Cultures d'Origine, quelques députés demandent la suppression de ce dispositif. Il permet pourtant à des enfants dont l'un des parents est issu d'un pays étranger d'apprendre la langue et la culture de ce pays, un bilinguisme reconnu comme une chance. Plutôt que de le supprimer, il est donc urgent de réformer ce système ancien de plus de 40 ans, en l'encadrant mieux.

Accessibilité des élèves en situation de handicap : pas tous égaux

10 ans après l'entrée en application de la loi handicap, écoles, collèges et lycées n'ont pas encore fait de l'accessibilité une priorité, révèle une enquête de l'ONS (Observatoire national de la Sécurité et de l'Accessibilité des établissements d'enseignement). Il note que 25% des écoles construites depuis 2008 ne sont pas accessibles selon les règles en vigueur. 72% de celles construites avant 2008 n'ont pas engagé les travaux d'aménagement nécessaires. Face à ces résultats, l'ONS insiste sur la sensibilisation des élus locaux et de leurs opérateurs aux critères d'accessibilité des écoles.

13 mai : Colloque pour la lutte contre les LGBTphobies

Le Collectif éducation contre les LGBTphobies en milieu scolaire, dont fait partie la FSU, organise un colloque avec d'autres associations, le 13 mai 2015 à Paris, intitulé « Éducation : amplifions la lutte contre les LGBTphobies ». Faisant le constat que cette question ne progresse pas, ces organisations proposent aux professionnel·les de se saisir de ces thèmes et de les développer dans leurs établissements. Pour s'inscrire, il suffit de contacter sa section départementale de la FSU.

Un autre regard sur l'actualité

Abonnez-vous...

à la revue « **Regards croisés** »



à la **lettre électronique**

Abonnement gratuit sur le site - parution mensuelle



BON DE COMMANDE - SOUSCRIPTION

Je m'abonne pour un an (4 numéros) à la revue de l'Institut de recherches de la FSU « regards croisés ».
Je joins un chèque de 26 € pour le règlement.

Nom et Prénom

Adresse complète

Courriel

Toutes les publications de l'Institut sont sur www.institut.fsu.fr - Livres à commander à :

Institut de recherches de la FSU - 104, rue Romain Rolland - 93260 LES LILAS - 01 41 63 27 60

E-mail : institut@institut.fsu.fr - Site Internet : www.institut.fsu.fr

COP 21: pas cap ?



Dossier réalisé par: Aline Becker,
Monique Daune, Claire Guéville,
Emmanuel Guichardaz, Vincent Martinez.

Les travaux des scientifiques ont fini par avoir raison des climato-sceptiques. Il y a bien un réchauffement mondial et il est d'origine humaine.

© TRÉVIERS/NAJA

L'année 2014 aura été la plus chaude que la planète ait jamais connue. Catastrophes naturelles aggravées, fonte accélérée des glaciers et des banquises, montée des océans..., les effets du changement climatique sont visibles dans de nombreuses régions du monde. Déforestation, combustion des carburants fossiles (charbon, pétrole, gaz naturel), agriculture intensive, industrie..., nos modes de production et de consommation ont multiplié les sources d'émission de dioxyde de carbone (CO₂) qui

est le principal gaz à effet de serre (GES). Créé en 1988, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a reçu le prix Nobel de la paix en 2007. Il synthétise les travaux de milliers de chercheurs qui analysent les tendances et prévisions mondiales en matière de changements climatiques. Son dernier rapport est sans appel: si aucune mesure ambitieuse n'est prise rapidement, la température moyenne augmentera de 4 °C à la fin du siècle, avec des conséquences dramatiques pour l'humanité. Il indique l'impérieuse nécessité de limiter cette

hausse à 2 °C maximum, ce qui suppose de diminuer de manière drastique nos émissions de carbone. Depuis l'adoption de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en 1992 et celle du protocole de Kyoto en 1997, tous les gouvernements affichent la nécessité d'agir pour réduire les émissions de GES. Mais les engagements qu'ils prennent ne sont pas à la hauteur des enjeux. Tous les pays n'étant pas égaux pour relever le défi, un « fonds vert pour le climat » a été décidé à Copenhague en 2009 pour permettre aux pays riches de s'acquitter de leur dette climatique en aidant les pays en développement. Mais aucun échéancier n'a été fixé pour abonder les 100 Mds de \$ par an (74 Mds €) promis à Durban en 2011 à partir de 2020. Du 30 novembre au 11 décembre 2015, la France accueillera et présidera la 21^e Conférence des parties de la CCNUCC (COP 21). Elle a un rôle à jouer pour rapprocher les points de vue et faciliter la recherche d'un consensus des Nations unies, mais aussi au sein de l'Union européenne qui occupe une place importante dans les négociations. L'enjeu est de taille après la COP 20 de Lima où les 196 États présents ont juste sauvé les apparences en posant de timides jalons pour leurs futurs engagements. Rien ne se fera en tout cas sans une forte mobilisation des citoyens pour imposer une société « bas carbone » et les mesures sociales indispensables pour l'accompagner.

Les enjeux sur le climat



Alles vers des sociétés et des économies plus sobres en carbone. Ici la pollution à Pékin.

La France et l'ONU semblent avoir placé la barre haut pour la 21^e conférence des parties à Paris : il s'agit en théorie d'aboutir à un « accord universel », applicable à tous, juridiquement contraignant, en vue de contenir le réchauffement climatique à 2 °C maximum.

La COP 21 à Paris devrait conduire à l'adoption d'un accord international posant le cadre d'une transition vers des sociétés et des économies plus sobres en carbone. Un pari qui n'est pas gagné d'avance : les précédents rendez-vous n'ont pas été des réussites, tant les résistances et les lobbys sont grands pour éviter des mesures contraignantes, reporter les objectifs ou en atténuer la portée.

S'il ne reste plus grand-monde aujourd'hui pour contester la réalité du réchauffement climatique, et pour l'attribuer essentiellement à l'activité humaine de ces dernières décennies, il est plus difficile de réorienter une économie mondiale basée sur un modèle de croissance dans lequel la consommation énergétique joue un rôle majeur. La crise économique n'a rien arrangé : les pays qui possèdent des ressources en énergie carbonées (pétrole, charbon, gaz naturel) ne

sont pas prêts à sacrifier le trésor qui gît sous leurs pieds, les pays industrialisés ne veulent pas ralentir la croissance (quand elle est là), et ceux en voie de développement aspirent légitimement à accéder aux biens et aux services dont ils ont jusque-là été privés, et refusent de « payer pour les autres ».

Officiellement, la France souhaite un accord applicable à tous, respectueux du principe de différenciation (tous les pays ne sont pas également responsables du dérèglement climatique), suffisamment ambitieux pour engager les transformations nécessaires au respect de l'objectif de +2 °C maximum et doté de règles juridiques communes.

Rendez-vous au Bourget

Mais pour rester sous ce seuil, il faut impérativement imposer d'importantes réductions d'émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2020. Or, selon un rapport des Nations-Unies, si rien ne change, les pays de la planète vont émettre 10 à 12 gigatonnes de dioxyde de carbone (Gt CO₂) de trop en 2020 par rapport à ce qui reste du « budget carbone » disponible. Et aucun

Chine - États-Unis : un accord en trompe-l'oeil

L'accord entre la Chine et les États-Unis annoncé le 11 novembre dernier n'est pas si historique que les commentateurs ont bien voulu le souligner.

Ces deux plus gros émetteurs de gaz à effet de serre (45 % à eux deux) s'accordent certes sur la nécessité d'agir mais ils ne prévoient une réduction de leurs émissions de GES qu'à partir de 2025 pour les États-Unis et de 2030 pour la Chine. Non seulement leur action est très en deçà des préconisations des scientifiques du GIEC mais elle s'inscrit dans un cadre bilatéral qui gèle de fait les négociations multilatérales et toute possibilité d'accord contraignant à la conférence de l'ONU à Paris en 2015.

pays n'a, pour le moment, accepté de revoir ses engagements d'ici cette date.

Les rendez-vous internationaux qui ont préparé Paris 2015 se sont avérés inquiétants: le « paquet énergie-climat 2030 » adopté par les 28 États de l'Europe le 24 octobre 2014 a repoussé après 2030 l'essentiel des efforts à fournir pour réduire les émissions de GES, et l'accord États-Unis - Chine annoncé du 11 novembre est très décevant (voir encadré).

Au Bourget, en décembre prochain, il s'agira non seulement de passer à une vitesse supérieure en matière d'engagements des pays, mais aussi de changer de paradigme: montrer que lutter contre le réchauffement climatique n'est pas synonyme de sacrifices ou de récession, mais permet une réorientation économique avec création d'emplois, une meilleure répartition et surtout une meilleure utilisation des richesses, qu'elles soient naturelles ou produites par l'homme. Une prise de conscience qui ne se fera pas sans l'implication de tous les citoyens: la mobilisation de ces derniers est donc l'un des enjeux de la COP 21. ♦

De la COP 1 à 21, chronologie du changement ?

C'est en 1992, lors du Sommet de la terre à Rio de Janeiro que fut adoptée la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques.

Les 173 chefs d'État présents se sont engagés sur un Agenda 21, liste de 2 500 recommandations d'action pour le 21^e siècle. L'objectif était de stabiliser les concentrations atmosphériques de gaz à effet de serre (GES) à un niveau qui empêche toute perturbation humaine dangereuse du système climatique. La convention est ratifiée par 50 États. Mais il faudra attendre 1995 pour que la 1^{re} Conférence des Parties sur le climat (COP 1) se réunisse à Berlin et adopte le principe des quotas d'émissions de GES.

Depuis, chaque année, une nouvelle COP tente de prendre des décisions pour atteindre les objectifs de lutte contre les changements climatiques fixés par la convention-cadre des nations unies. La COP 3 de Kyoto en 1997 a engagé 38 pays industrialisés à réduire massivement les émissions de GES avant 2012. Mais l'absence de mesures contraignantes a eu raison de ces engagements. Si la COP 17 en 2011 à Durban crée un fonds vert pour le climat, mécanisme financier destiné



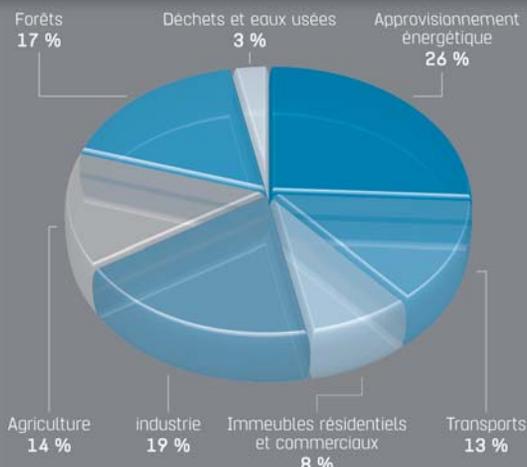
Depuis 1992, les États peinent à concrétiser leurs engagements sur le climat.

à aider les pays pauvres à faire face au réchauffement climatique, et parvient pour la première fois dans un texte à englober tous les pays, notamment les plus gros pollueurs que sont la Chine, l'Inde et les États-Unis, dans la lutte contre le réchauffement climatique, les organisations non gouvernementales critiquent à l'unanimité l'absence de nouveaux engagements concrets et de réelles contraintes.

Pourtant l'engagement d'un accord climatique contraignant prenant la suite du protocole de Kyoto a bien été acté. Mais la COP 20 de Lima n'a pas abouti au texte ambitieux qui devait servir de base pour l'adoption d'un nouvel accord climatique censé être adopté lors de la COP 21 à Paris en décembre 2015. ♦

Émissions mondiales des gaz à effet de serre

C'est l'approvisionnement énergétique qui représente la plus forte proportion des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Contrairement aux idées reçues, les transports viennent seulement en 5^e position, derrière l'industrie, les forêts et l'agriculture.



Source : IPCC 2007

Changement climatique : Deep impact

La récurrence des catastrophes comme les tempêtes qui ont frappé la Vendée en 2010 ou récemment les îles Vanuatu ne serait qu'un des effets du réchauffement climatique. Mais si les modèles économiques productivistes et les émissions de gaz à effet de serre (GES) ont un impact direct sur la faune, la flore et le climat, ils pourraient aussi avoir des conséquences sur l'humanité elle-même. Ainsi, les climatologues du GIEC estiment que la hausse des températures - de 1,8 à 3,4 °C au XXI^e siècle si aucune mesure n'est prise - aggravera la montée des eaux et entraînera dégradation de la qualité de l'air, multiplication des catastrophes climatiques ou extension des zones infestées par des maladies comme le choléra ou le paludisme. Alors qu'environ 20 % de la population mondiale vit dans des zones côtières, des millions de personnes pourraient être contraintes de se déplacer dans les années à venir : inondations récurrentes, baisse des rendements agricoles, diminution des ressources en eau potable, réduction des réserves de pêche, augmentation des périodes de sécheresses... Ces migrations forcées, qui toucheraient en priorité les pays les plus pauvres, risquent d'engendrer des tensions voire des guerres civiles ou interétatiques. L'Agence internationale de l'énergie estime qu'il faudrait investir plus de 10 000 Mds de dollars d'ici 2030 pour « décarboner » l'économie afin de limiter son incidence sur le climat. Un défi de taille alors que le « budget carbone » pour limiter la hausse de température à 2 °C maximum est déjà bien entamé.

Budget carbone pour une hausse de 2 °C



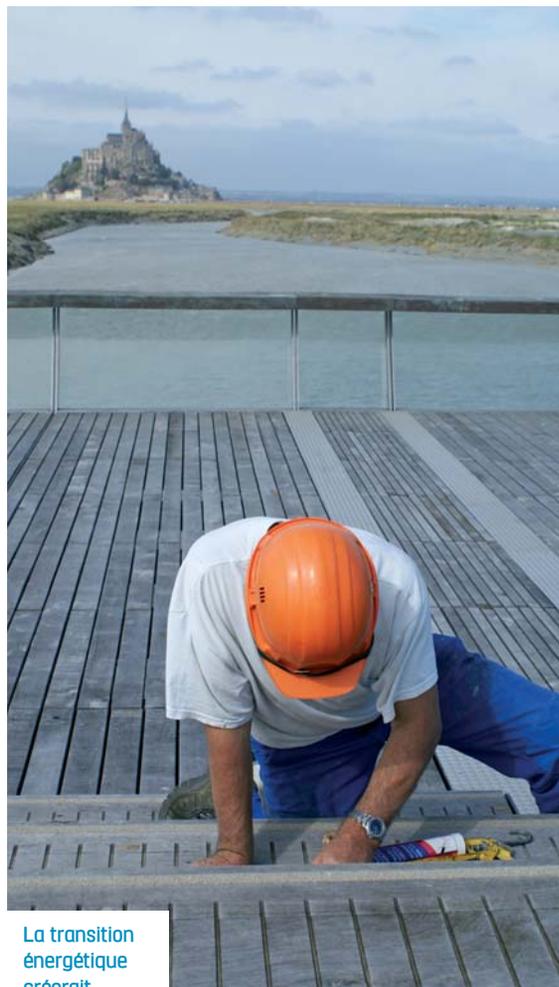
Transition énergétique : un gisement d'emplois

La transition énergétique constitue une opportunité de créer des dizaines de milliers de nouveaux emplois, souvent de proximité et non délocalisables.

Certes, la réduction des consommations d'énergie remettra en cause le modèle de production actuel et affectera l'emploi dans le nucléaire, les raffineries ou l'automobile, mais elle va aussi demander de nouveaux équipements et de nouvelles activités qui vont soutenir l'économie. La Commission européenne estime que la mise en œuvre de nouvelles politiques pour atteindre l'objectif de 20 % d'énergies renouvelables d'ici à 2020, permettra de parvenir à 2,8 millions d'emplois. En Allemagne, le seul secteur de l'énergie verte aurait déjà créé 400 000 emplois et en Angleterre, un projet prévoit la création d'un million d'« emplois climatiques » (lire encadré p. 21).

Plusieurs scénarii

En France, plusieurs études ont établi des scénarii économiques liés à la transition énergétique. Le Centre International de Recherche sur l'Environnement et le Développement (CIRED) du CNRS a notamment analysé le « scénario *négaWatt* » - qui prévoit une suppression de l'énergie nucléaire et de la presque totalité des énergies fossiles à horizon 2050 - et a chiffré de manière précise les créations et suppressions d'emplois. Il estime que la transition proposée par ce scénario créerait environ 300 000 emplois nets en France d'ici 2050. Des estimations encourageantes qui convergent avec celles de l'OFCE (Office Français des Conjonctures Économiques) qui évalue à 800 000 le nombre d'emplois nets que les différents scénarii proposés actuellement pourraient créer. Si les modèles économiques utilisés pour réaliser ces calculs diffèrent sensiblement, ils donnent une tendance : celle d'une transition énergétique qui, en plus de relever le défi de la protection envi-



La transition énergétique créerait des centaines de milliers d'emplois en France.

ronnementale, se révèle bien plus créatrice d'emplois que les politiques actuelles. Les plans de « reconquête industrielle » dévoilés en septembre 2013 par le gouvernement, intègrent la transition énergétique.

De nouvelles filières, de nouveaux métiers

Dans le champ des énergies renouvelables ce sont de nouvelles filières qui s'ouvrent (biomasse, bois, biocarburants, énergies marines, éolien, géothermie, hydroélectricité, pompes à chaleur, solaire...) et qui supposent de nouvelles compétences et de nouveaux métiers : génie électrique et efficacité énergétique, électroménager, informa-

« One million climate jobs »

« Un million d'emplois climatiques ». C'est le titre d'un récent rapport britannique qui prévoit l'embauche d'un million de personnes sur des emplois stables et correctement rémunérés, au sein d'un « service national du climat ». Publié par le mouvement citoyen « Campaign Against Climate Change » - qui rassemble des associations écologistes, des mouvements altermondialistes et des syndicats - le rapport analyse le contexte économique et climatique pour proposer des solutions « vertes » créatrices de croissance et d'emploi. Outre le million d'emplois, il prévoit pour les 20 ans à venir la création de 500 000 emplois induits et une réduction de 86 % des émissions de CO₂ du Royaume-Uni. Cet ambitieux projet de relance économique serait dans un premier temps financé par la création monétaire et la fiscalité. www.climate-jobs.org

tique, chaîne de froid, transports, réparation, recyclage, biotechnologies... Grâce aux programmes de rénovation thermique, le bâtiment serait le secteur le plus créateur d'emplois. En revanche le solde de créations d'emplois serait négatif dans les transports car le développement des transports en commun et du fret ferroviaire et fluvial ne compenserait pas complètement la baisse d'activité du fret routier, de l'aérien, des infrastructures routières et de l'automobile. C'est enfin dans le secteur des énergies renouvelables que les créations d'emplois seraient les plus nombreuses (près de 150 000 d'ici 2020 selon le Syndicat des énergies renouvelables), et compenseraient largement les suppressions d'emploi dans le nucléaire ou les énergies fossiles. La transition énergétique permettrait aussi à la France de réaliser des économies sur ses importations d'énergies fossiles, dont le montant est proche de celui du déficit de sa balance commerciale, et ainsi de favoriser la création indirecte d'emplois. ♦

Union Européenne : des objectifs ambitieux, pour quels résultats ?

L'action de la Communauté européenne dans le domaine de l'environnement a émergé au début des années 70.

Il s'agissait principalement de fixer un cadre réglementaire constitué de directives, de règlements et de décisions portant sur les différents champs d'intervention de la politique communautaire (eau, air, bruit, substances chimiques, risques technologiques, biodiversité...). Les 7 Programmes d'action pour l'environnement qui se sont succédé depuis 1972 ont formulé des objectifs prioritaires de politique environnementale et défini des orientations stratégiques à court et moyen termes.

Le principe de développement durable est désormais intégré aux objectifs de la Communauté et la protection de l'environnement est une exigence à laquelle sont soumises toutes les politiques et actions de l'Union. Un poste de Commissaire à l'Action pour le climat a été créé en 2010, en plus du Commissaire à l'Environnement et parallèlement à une Direction Générale "Action pour le Climat" à la Commission européenne. « Bien vivre dans les limites de notre planète », tel est le slogan du Programme d'action pour l'environnement entré en vigueur en 2014.

Mais l'Agence européenne de l'environnement, créée en 1993 pour consolider les données sur la situation environnementale des États membres et alimenter les travaux de la Commission européenne, a publié en mars dernier un rapport alarmant sur les résultats de la politique environnementale de l'Union Européenne. Les dernières mesures indiquent notamment que la dégradation des écosystèmes reste une menace pour l'économie, que la pollution et l'utilisation croissante de pro-



L'UE a signé le protocole de Kyoto mais les politiques menées ne lui permettent pas d'atteindre ses objectifs environnementaux à long terme.

duits chimiques continuent d'avoir de graves conséquences sur la santé.

L'UE a signé le protocole de Kyoto mais les politiques menées ne lui permettent pas d'atteindre ses objectifs environnementaux à long terme, comme la réduction des émissions de gaz à effet de serre de 80 à 95 % d'ici à 2050. Le système d'échange des droits d'émission mis en place en 2005 ne peut suffire.

Le rapport de l'Agence européenne de l'environnement appelle dès maintenant à une refonte complète des systèmes de production et de consommation si l'UE veut vraiment atteindre les objectifs ambitieux qu'elle se fixe. Une telle refonte suppose la transformation en profondeur de nombre de secteurs : énergie, transports, logement, alimentation... C'est une nécessité mais aussi une opportunité à saisir en matière de création d'emplois. ♦

Coalition citoyenne pour un autre climat



La société civile veut contribuer à un rapport de force favorable à une action climatique ambitieuse et juste.

Le constat d'une incapacité des dirigeants du monde à relever le défi climatique a conduit la société civile et les mouvements sociaux à se retirer de la conférence des parties lors de la COP 19 de Varsovie et à impulser un mouvement citoyen et populaire.

Alors que la France accueille la COP 21 en décembre 2015, la Coalition Climat 21 qui rassemble plus d'une centaine d'organisations de la société civile dont la FSU, veut contribuer à un rapport de force favorable à une action clima-

tique ambitieuse et juste, et à la transformation durable des politiques publiques afférentes. Car l'objectif est bien d'agir pour que le monde prenne conscience des risques vitaux du réchauffement global et se saisisse de l'importance des enjeux climatiques au regard des exigences de justice sociale, de transition écologique et de solidarité internationale. Avant et pendant la COP 21, la coalition s'engage à faciliter une mobilisation large, diverse et inclu-

sive, à mutualiser les analyses et initiatives et à articuler les modes d'action, dans une dynamique internationale et en interaction étroite avec les sociétés civiles du monde entier.

Plus de 350 militant-es des différents réseaux et organisations membres de la coalition Climat 21 se sont déjà réunis pour s'informer et travailler à construire la mobilisation. Un atelier « syndicalisme » a été proposé par la FSU et a rencontré un certain succès auprès des syndicalistes de Solidaires, de la CGT, de la CFDT et même d'UNSA jeune (non membre de la coalition). Un premier week-end de mobilisation aura lieu les 30 et 31 mai 2015.

Dans cette perspective l'appel a été lancé d'impulser « 1000 initiatives pour le climat » afin d'ancrer localement la mobilisation à venir, en s'appuyant si possible sur des questions ou enjeux locaux.

D'autres initiatives vont ponctuer la fin de l'année civile. À partir du 6 décembre, un vaste espace de convergence, de débats et de mobilisation sera ouvert à toutes celles et tous ceux qui voudront s'impliquer dans cette mobilisation citoyenne ainsi que dans la construction et l'expérimentation d'alternatives. ♦

Anabella Roseberg : « Les syndicats doivent peser sur les débats »



Anabella Roseberg, responsable des questions de développement durable à la confédération syndicale internationale (CSI).

Quel rôle peuvent jouer les citoyens pour peser sur les décisions des gouvernements en matière de lutte contre le changement climatique ?

Lutter contre le changement climatique suppose de changer en profondeur nos modes de production et consommation. Il faut donc que les citoyens se mobilisent pour que ce changement se fasse avec eux. C'est d'autant plus important que le statu quo frappe déjà les populations les plus vulnérables sous forme d'inondations, sécheresses, perte de biodiversité. Le mouvement syndical ne peut pas rester à côté de ces questions car il doit façonner le nouveau monde du travail, pour qu'il soit plus juste mais aussi durable.

Les syndicats doivent peser sur les débats, en faire pleinement partie pour faire prendre en compte les besoins des populations et des salariés. Notre rôle consiste à faire un travail de sensibilisation mais aussi à être force de propositions.

La CSI milite en faveur d'une « transition juste ». De quoi s'agit-il ?

Nous avons la volonté de changer le monde pour l'améliorer. Nous militons pour que les activités humaines soient compatibles avec le progrès social et la préservation de la planète. Mais l'écart entre la production actuelle et celle souhaitée est tel que nous devons nous assurer que les salariés et les territoires soient accompagnés dans la période de transition.

Il faut penser la modification de nos modes de production en anticipant les conséquences sur l'emploi, en programmant des investissements durables pour permettre à chacun d'avoir un emploi décent, en menant des politiques actives du marché du travail. Certains emplois vont se créer, d'autres vont se transformer et d'autres vont disparaître. Il faut donc accompagner les salariés pour qu'ils retrouvent un emploi : cela suppose une politique forte en matière de formation professionnelle et de retour à l'emploi, un plan ambitieux de diversification économique des territoires et un renforcement de la protection sociale. Tous ces éléments sont constitutifs de la « transition juste » que nous voulons. Cette proposition est la composante indispensable d'une politique environnementale et climatique ambitieuse.

Jean-Louis Dufresne : « Une articulation entre science et politique »

Jean-Louis Dufresne, chercheur CNRS au Laboratoire de Météorologie Dynamique (LMD) et à l'Institut Pierre Simon Laplace (IPSL). Il est l'un des rédacteurs du dernier rapport du GIEC.

Y a-t-il encore, sur la question du réchauffement, des controverses au sein de la communauté scientifique ?

Pour le réchauffement il n'y a pas une seule mais tout un ensemble de questions avec des niveaux de maturité différente.

Par exemple l'augmentation depuis la fin du XIX^e siècle de la moyenne des températures de la surface de la Terre est aujourd'hui estimée dans un intervalle allant de 0,65 °C à 1,06 °C selon les observations utilisées et la façon de les analyser. Il reste donc une incertitude sur l'amplitude exacte mais pas sur la réalité du réchauffement global.

Sur les causes, tous les travaux scientifiques montrent que ce réchauffement ne peut pas être expliqué si on ne prend pas en compte l'effet des activités humaines. Tous concluent même que les activités humaines, avec notamment l'accroissement des gaz à effet de serre, en sont la cause principale. Les mécanismes physiques sont connus et modélisés. Là encore, il reste des questions pour affiner l'estimation de chacune des perturbations (humaines, soleil, volcans, variabilité interne), mais les ordres de grandeur sont connus. Au-delà du réchauffement, les questions ouvertes portent sur les changements climatiques associés: changement des pluies, cyclones, tempêtes, sécheresses, etc. Ceux qui « ne croient pas » à l'effet des activités humaines sur le climat posent souvent des questions auxquelles les scientifiques ont déjà largement répondu et ignorent souvent les questions qui sont réellement pertinentes et ouvertes.

Le GIEC créé en 1988 est-il indépendant des États ?

Non, il n'est pas du tout indépendant des États, et son nom est explicite: GIEC est l'acronyme de

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. C'est un organisme où les représentants des gouvernements sont aux deux bouts de la chaîne de production des rapports du GIEC: ils les commandent puis les adoptent et les approuvent quelques années plus tard.

Qu'est-ce qui fait l'originalité de ce groupe d'experts ?

Les auteurs eux-mêmes sont des scientifiques reconnus dans leur domaine et écrivent les rapports en dehors de tout contrôle direct ou indirect des représentants. Pendant deux à trois ans, plusieurs centaines de scientifiques du monde entier écrivent, relisent, critiquent et expertisent les centaines de pages qui constituent ce document. Une fois le rapport écrit, les scientifiques qui en sont les auteurs proposent un résumé qui est ensuite discuté et accepté ligne par ligne par les représentants des gouvernements. Ces derniers ne peuvent pas modifier le contenu du résumé mais peuvent suggérer des modifications dans la rédaction. Une originalité essentielle du GIEC est cette articulation entre science et politique: permettre à des scientifiques de faire un état des connaissances complet sur une question, ici le changement climatique, puis faire approuver ce travail par les représentants des gouvernements pour qu'ils ne puissent pas ensuite dire qu'ils ne savaient pas.

Que répondez-vous à ceux qui accusent le GIEC d'être alarmiste ?

Je pense qu'au contraire le GIEC est plutôt conservateur de par son mode de fonctionnement et sa très forte exposition aux critiques. Tout d'abord les auteurs ne se choisissent pas, ils sont nommés et ont souvent

« Les activités humaines sont la cause principale du réchauffement climatique »



des approches et des expertises très différentes. Le texte qu'ils écrivent est déjà influencé par cette diversité. Ensuite, les auteurs examinent et évaluent la littérature scientifique, et leurs alarmes ne peuvent pas aller au-delà de celles déjà publiées. Les rapports subissent trois niveaux successifs de lecture par d'autres scientifiques et experts, et les auteurs doivent répondre à toutes les critiques qui leurs sont faites, notamment si une affirmation apparaît trop alarmiste ou pas assez justifiée. Enfin, les affirmations contenues dans les rapports sont associées à un niveau de confiance avec des arguments qui doivent être explicités. Dans les faits, la plupart des affirmations ont eu un niveau de confiance qui a progressivement augmenté d'un rapport à l'autre, à de rares exceptions près. Aujourd'hui, certains chercheurs font plutôt le reproche inverse et estiment que le GIEC est trop prudent, pas assez alarmiste. ♦

Fin de vie

La mort en face

La loi « Leonetti », la première à légiférer sur la question de la fin de vie, a été promulguée il y a tout juste 10 ans, le 22 avril 2005. La nouvelle loi, adoptée par l'Assemblée le 17 mars dernier n'a pas profondément modifié l'approche de ce sujet délicat.

C'est une certitude, 100 % d'entre nous mourront un jour... le plus tard possible, bien entendu, mais inéluctablement. On dénombre ainsi 545 000 décès annuels en France, soit un taux de 8,5 pour 1000 habitants. Un score plutôt honorable, qui s'explique en grande partie par les progrès médicaux. L'allongement de l'espérance de vie, s'établit aujourd'hui à 78,4 ans pour les hommes et 85 ans pour les femmes.

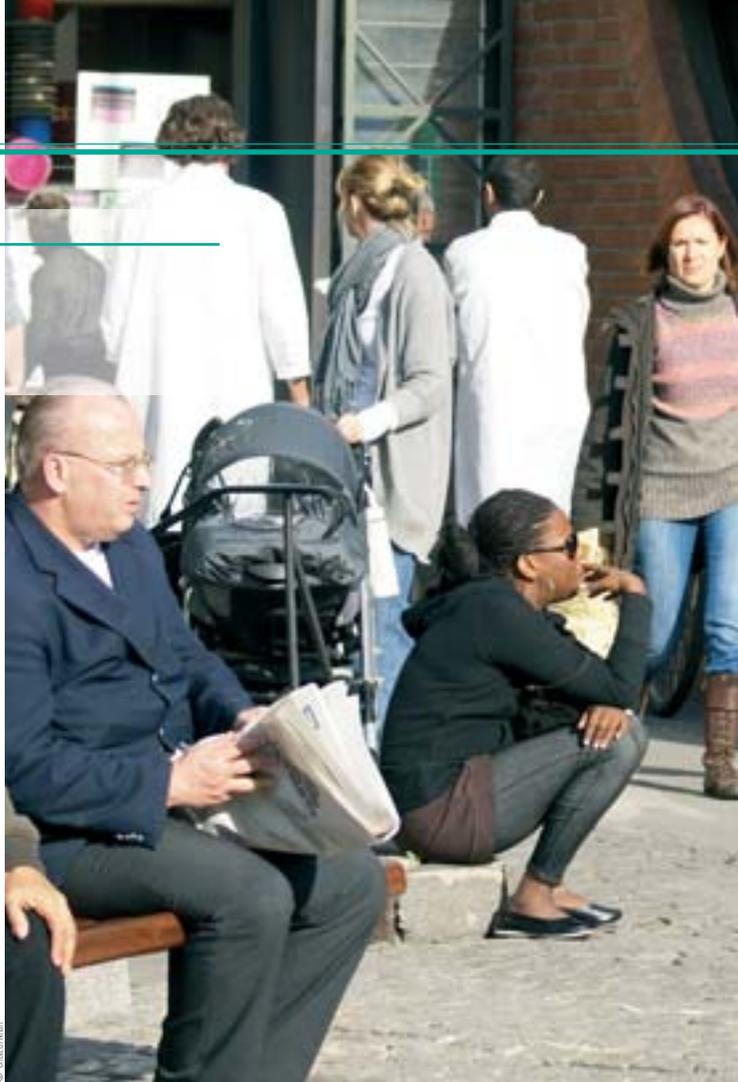
Notre pays se situe ainsi dans la moyenne des pays européens, en augmentation constante depuis les années cinquante.

Entre 1978 et 2008, la mortalité a surtout baissé pour les moins de 25 ans. Depuis, les

gains en espérance de vie sont essentiellement dus aux progrès réalisés au-delà de 65 ans, voire 80 ans...

On meurt donc aujourd'hui surtout de vieillesse... mais on ne meurt pas forcément bien!

L'INED a rendu publics l'an dernier les résultats de son enquête sur le sujet: près de 7 hommes sur 10 et 6 femmes sur 10 décèdent à l'hôpital, et seule une faible proportion de Français meurent chez eux ou en maison de retraite, alors que quatre semaines avant leur décès, un homme sur deux et près de quatre femmes sur dix vivent à leur domicile. L'image de la personne mourante chez elle, entourés des siens est de plus en plus remplacée par celle d'une personne dans une chambre d'hôpital entourée d'une équipe médicale. La mort est pour ainsi dire « externalisée ». Paradoxalement, alors que notre connaissance du vivant augmente, nous vivons



© CHEZANNA

dans une société encore effrayée par l'idée de la mort et qu'elle peine à regarder en face.

Agir contre la douleur

Ce n'est donc que relativement récemment que se sont développés, au milieu des années quatre-vingts, les soins

palliatifs, qui peuvent se définir comme « tout ce qu'il reste à faire quand il n'y a plus rien à faire ». Concrètement, il s'agit d'assurer les besoins fondamentaux (nourriture, hygiène...) mais aussi et surtout de préserver la qualité de vie du patient, notamment en agissant contre la douleur, en accompagnant le malade et en soutenant ses proches.

Parallèlement, la conscience de la population devant la mort a évolué, illustrée par un certain nombre d'affaires autour des cas d'acharnement thérapeutiques, mais aussi avec la légalisation de l'euthanasie apparue dans certains pays d'Europe (voir encadré). C'est dans ce contexte que la première loi Léonetti, du nom du député UMP des Alpes Maritimes qui en était le rapporteur, a introduit dans le droit des dispositions nouvelles: la possibilité d'arrêter ou de ne pas entreprendre des

L'exemple des Pays-bas

Les Pays-bas sont le premier pays au monde à avoir légalisé l'euthanasie par une loi votée en 2001. Cet acte y était cependant déjà pratiqué depuis une dizaine d'années. En 2013, 4 829 personnes y ont eu recours, soit 3,4 % des décès de ce Pays. Selon un sondage IFOP réalisé en octobre 2014, 96 % des Français sont favorables au principe d'autoriser les médecins à mettre fin, sans souffrance, à la vie des personnes atteintes de maladies insupportables et incurables si elles le demandent, et 93 % souhaitent que le Président tienne sa promesse d'autoriser, dans le cadre d'une loi, le recours à l'euthanasie.



© THE PERSIANA



On meurt plus souvent à l'hôpital que chez soi entouré des siens.

soins médicaux « poursuivis avec une obstination déraisonnable », l'administration de soins palliatifs efficaces, quand bien même ces derniers peuvent accélérer l'issue fatale, et la possibilité pour les patients de demander l'arrêt des soins. La loi n'a cependant pas autorisé l'euthanasie: la mort doit venir « naturellement », elle ne peut pas être provoquée par un acte médical délibéré.

En 2012, François Hollande alors candidat à la Présidence, avait promis un nouveau texte de loi sur les droits relatifs à la fin de vie (engagement n° 21). La proposition de loi conjointe de Jean Léonetti (UMP) et d'Alain Claeys (PS) adoptée l'assemblée nationale mardi 17 mars apporte deux dispositions nouvelles, concernant les « directives anticipées » qui précise les sou-

haits de l'individu quant à sa fin de vie et la « sédation profonde et continue ».

Pour les directives anticipées qui désormais s'imposent à l'équipe médicale, un modèle officiel devrait voir le jour pour éviter toute mauvaise interprétation mais une version personnelle reste possible.

Cependant, seuls 2,5 % des Français ont eu recours à ce procédé en 2012: difficile en effet, quand on est encore en bonne santé, de se projeter dans un avenir aussi définitif...

Sédation profonde

Sur la sédation profonde, elle ne sera réservée qu'aux malades « atteints d'une affection grave et incurable », lorsque le pronostic vital est engagé à court terme, et que la souffrance ne peut plus être traitée par des analgésiques. Elle peut être aussi envisagée quand le patient fait part de son dé-

Jean-Luc Roméro

« Nos sociétés ne nous préparent pas suffisamment à la mort »



Jean-Luc Roméro, président de l'ADMD.

La loi adoptée le 17 mars par l'Assemblée, c'est une déception ou un progrès ?

C'est plus qu'une déception: c'est une loi faite par des médecins, pour des médecins, ce n'est pas une loi sur les droits des patients. 10 ans après la première loi, nous faisons le constat que cette dernière a échoué: à peine 20 % des personnes bénéficient des soins palliatifs, l'obstination déraisonnable continue, tout comme l'acharnement thérapeutique, et pendant ce temps, on continue à pratiquer l'euthanasie illégale dans notre pays. La nouvelle mouture va occasionner de plus en plus de recours, car un certain nombre de dispositions sont mal encadrées, et va mettre les médecins et ceux qui sont en train de mourir dans une situation d'insécurité juridique.

Les Français sont-ils prêts à affronter les questions relatives à la fin de vie ?

Les gens sont très intéressés par ces questions, ils ont besoin d'en parler, car nos sociétés ne nous préparent pas suffisamment à la mort. On en a fait un tabou, nos politiques les premiers! Ce que nos concitoyens veulent, ce n'est pas forcément l'euthanasie, qui concerne 2 à 3 % des cas dans les pays où elle est pratiquée, mais tout simplement maîtriser leur fin de vie. Or, il y a sur cette question un hiatus entre la classe politique et les Français.

Quelles sont les prochaines étapes de votre campagne ?

Je sors un livre au mois d'avril sur le bilan de la loi Léonetti, et pour promouvoir une autre logique. Par ailleurs, nous allons réaliser à l'occasion des 10 ans de la loi un grand sondage, et nous allons bien entendu continuer à agir en direction des politiques, à l'occasion du passage du texte au Sénat. Les débats à l'Assemblée ont montré qu'il pouvait y avoir une majorité pour adopter des dispositions sur la légalisation de l'euthanasie, nous voulons mettre les femmes et les hommes politiques devant leurs responsabilités.

À paraître: *Ma mort m'appartient* / Entretien avec Claire Bauchart. Éd. Michalon.

sir d'arrêter tout traitement. La loi n'est pas cependant allée jusqu'à autoriser les médecins à « aider médicalement à mourir », comme le demandaient pourtant des députés écologistes, radicaux de gauche et certains socialistes, les deux rapporteurs – soutenus par le gouvernement – ayant indiqué que le consensus obtenu sur leur texte pouvait être remis en question si un tel amendement était voté. La proposition de loi sur la fin de vie a été adoptée mardi 17 mars à l'Assemblée nationale, par 436 voix pour, 34

contre et 83 abstentions. La FSU a pris acte des avancées de la loi, tout en regrettant qu'elle n'inclue pas la possibilité pour toute personne atteinte d'une maladie incurable ou en phase terminale d'exercer son droit à mourir dans la dignité et à en choisir les modalités: soins palliatifs et / ou aide active à mourir. Sauf surprise lors de son passage au Sénat, il faudra donc encore attendre avant de pouvoir réellement choisir sa fin de vie en France, ou se tourner – à ses frais – vers l'étranger... ♦

Emmanuel Guichardaz

Artips, petite histoire de l'art

Pourquoi Michel-Ange a-t-il signé sa célèbre Pietà? Comment Honoré Daumier, malgré la censure, s'est-il payé la tête du roi? Et Agatha Christie, que faisait-elle avec ses aiguilles à tricoter? En un clic, vous avez la réponse sur artips.eu, un site né d'une passion – et d'un manque de temps – pour les choses culturelles.

Frustrés de n'avoir plus ce précieux temps pour voir une expo ou lire un livre, Coline Debayle et Jean Perret ont eu envie d'inventer une petite dose d'art et de plaisir dans la vie des gens comme eux, actifs et occupés. À 23 ans, ils créent Artips. Le concept: un abonnement gratuit à une newsletter qui, trois fois par semaine, livre une anecdote sur un tableau, un artiste, une sculpture, un objet design, les secrets d'une œuvre, les mésaventures d'un artiste... Chaque histoire se lit en une minute.

Gérard Marié, un professeur d'histoire de l'art que Coline a connu à Science Po, a rejoint l'aventure. Il retravaille et valide les anecdotes que des spécialistes, guides, médiateurs, étudiants, racontent pour Artips. Ces rédacteurs, cités à chaque intervention, peuvent être joints par les lecteurs pour une question ou un commentaire. Parfois, c'est un musée (le Musée d'art moderne de la Ville du Paris, le Jeu de Paume, Orsay, le Lam de Lille...) qui demande à Artips de retrouver une anecdote sur une œuvre de la collection ou de l'exposition en cours.

Et ça marche! 90 000 personnes se sont déjà abonnées. Des parents pour apprendre à leurs enfants à découvrir l'art en s'amusant, des enseignants pour intéresser leurs élèves. Un jeu qui vaut de l'art! <http://artips.eu>



Artefacts



Le festival des musiques actuelles de Strasbourg naviguera du 8 au 28 avril entre le Zénith et La Laiterie. La programmation 2015 promet des rencontres fortes: Shaka Ponk, Cats on Trees, Selah Sue, The Love me Nots, The Prodigy... On y retrouvera aussi Fauve#, Cali, Dominique A. À l'extérieur, les transats de « Dock Promenade » attendent les festivaliers pour prolonger le plaisir des concerts par des impromptus artistiques.

L'usine en images

Le parcours Usimages retrace autant l'histoire de la photographie que celle de l'industrie, en 16 expositions traversant cinq communes de l'Agglomération creilloise. Des images de propagande à la gloire du



développement économique et du progrès social jusqu'à celles de l'ère du « tout technologique » avec la disparition de l'homme puis des usines elles-mêmes, ces clichés nous renvoient à la représentation actuelle du monde du travail. Du 10 avril au 31 mai.

Lumière, le cinéma inventé

Pour ne pas oublier que le cinématographe fut la grande invention des Lumière il y



a 120 ans, la technologie du xxi^e siècle prolonge la magie avec la numérisation exceptionnelle en 4k de quelque 130 films des deux frères Auguste et Louis. Présentés pour la première fois au Grand Palais jusqu'au 14 juin, ils font resurgir le souvenir de la première projection payante publique mondiale du cinéma organisée au Salon Indien du Grand Café en 1895.

Premières, en Europe

Premières est porté par deux théâtres de Strasbourg, le Maillon et le TNS, et, depuis deux ans, le théâtre de Karlsruhe. Cette



année, c'est dans la ville allemande que le festival aura lieu du 4 au 7 juin, avec en salles de tout jeunes metteurs en scène venus de huit pays d'Europe pour présenter leur création pour la première fois hors de leur pays. La réunion de cette nouvelle génération de talents, préoccupée par le futur du théâtre, aide depuis dix ans à forger le regard du public sur l'Europe. www.festivalpremier.es

Lanceurs d'alerte: top fiction

Les lanceurs d'alerte, un nouveau filon pour Hollywood? La critique et le public en jugeront bientôt puisque Oliver Stone, connu pour JFK, Nixon et W: l'improbable président, s'empare de l'affaire Edward Snowden, toujours en exil pour avoir rendus publics des documents confidentiels révélant l'espionnage illégal des citoyens américains par les services secrets du pays. Le scénario sera une adaptation d'une enquête inspirée par Snowden non publiée en France.

L'ancien employé de la NSA avait déjà inspiré en 2014 la réalisatrice Laura Poitras. Son film Citizenfour a remporté en février l'Oscar 2015 du meilleur documentaire. Il est sorti le 4 mars en France.



Les 10 ans du MAC/VAL

Le Musée d'art contemporain du Val-de-Marne (MAC/VAL), qui fête ses dix ans, met la création et les créateurs au contact de toutes les populations.

Le projet de politique culturelle du conseil général du Val-de-Marne dans les années quatre-vingt-dix était de donner une histoire au Fonds départemental d'art contemporain (FDAC), porter 2 000 œuvres, des années cinquante à aujourd'hui, en créant un musée à Vitry. Pas franchement le ton d'une époque où le musée doit faire sensation, et écho à un marché de l'art omniprésent. Comment alors se positionner ? Sa conservatrice Alexia Fabre a avancé l'idée d'une collection composée d'artistes qui, nés ici ou venant de l'étranger, avaient créé en France. C'est sur cette notion de territoire que le musée a obtenu l'aide de l'État et ouvert ses portes en 2005.

L'architecte Jacques Ripault a traduit l'idée en dessinant un bâtiment horizontal, linéaire, beaucoup plus bas que les tours d'habitations l'environnant et dépourvu de tout vocabulaire décoratif. « *La végétation du parc entourant le musée a poussé, le faisant presque disparaître* », observe Alexia Fabre, « *le bâtiment a vraiment été conçu comme un outil de travail, pour les œuvres d'art et pour le public.* » Une haute sculpture de Dubuffet attire le regard de loin et signale l'entrée du musée. Son titre, *L'art surgit là où on ne l'attend pas, par surprise*, résume bien l'impression que suscite, a priori, un musée d'art contemporain à Vitry-sur-Seine.

Repère d'artistes

La collection du MAC/VAL réunit les emblématiques Christian Boltanski, Annette Messager, Erro, Télémaque, Tania Mouraud, avec des émergents de la scène artistique. L'histoire avec le public a débuté avec deux expositions : Détour, avec Jacques Monory, puis Le grand sommeil avec Claude Lévêque.



© LUC BREYER - ADMP - PARIS 2005

François Morellet fera chanter ses constructions lumineuses. « Doremilasolf asi », à partir du 23 octobre 2015.

Le bâtiment est programmé comme un lieu de vie. Par ses expositions et sa collection bien sûr, mais aussi par ses résidences d'artistes. Venant du monde entier pour créer à Vitry, les artistes vivent au sein du musée, s'inspirent de ce territoire et rencontrent un public qui découvre des œuvres inédites. Ainsi depuis 2007, le MAC/VAL enrichit sa collection d'une

ou plusieurs œuvres réalisées in situ. Près de deux cents œuvres ont été acquises. De leur côté, les artistes soutiennent énormément le musée. « *En 2010, pendant son installation Monumenta au Grand Palais, Boltanski venait tous les jours à la rencontre du public, donnant de son temps, heureux de cet échange autour de ses œuvres* », se souvient la conservatrice.

Au service du public

Alexia Fabre se définit comme le chef d'orchestre d'une équipe de soixante-dix personnes. « *Cela reste une échelle humaine. Nous nous connaissons tous* » explique-t-elle, « *tous nos efforts vont vers le public, le met au centre de la programmation. Nous nous intéressons au créateur qui a une vision du monde, une pensée universelle. Je crois que la période où on mettait en avant les artistes qui créaient pour eux-mêmes ou pour un microcosme s'achève* ». Rien n'est imposé, chaque visiteur construit son récit, en toute liberté. « *Nous avons beaucoup travaillé notre accueil du public en nous posant la question : comment le public peut venir à l'art, au musée ? Ce qui encourage c'est le sentiment d'appropriation et de fierté de la population. Même les gens qui n'y sont jamais venus sont fiers du MAC/VAL. Ils identifient leur lieu de vie au musée, se sentent valorisés par lui.* » ♦

Véronique Giraud

Où en est la masculinité ?

Jusqu'au 30 août, cent artistes hommes invitent le public du MAC/VAL à repérer les multiples composantes de la masculinité. Moins celles inspirées du modèle de mâle dominant, de sa virilité, que d'autres, souvent tues. Posant sans tabou la question de la place de l'homme dans la société, « Cherchez le garçon » réunit des créations qui font vaciller quelques idées reçues. Cette grande exposition collective achève une trilogie autour de la question du genre, s'inscrivant comme une réponse aux deux précédentes qui mettaient en question la femme, le féminisme, la représentation du corps, à travers l'exposition monographique de Esther Ferrer, puis avec une installation monumentale de Tania Mouraud.



© THE MAC/VAL

La culture, première victime des coupes budgétaires

Cet été, une centaine de festivals subventionnés par les collectivités locales n'auront pas lieu. Ce choix, pris par des élus locaux en prise avec des réductions budgétaires, provoque la colère de la communauté artistique.

Jour après jour, la carte se remplit. Les mauvais points – jaunes pour le théâtre, rose pour la danse ou verts pour la musique – recouvrent désormais presque toute la France. La « cartocrise » culturelle, née sur internet grâce à l'initiative d'Émeline Jersol, médiatrice à Valenciennes, recense depuis le 23 janvier les festivals et les structures culturelles subventionnés en péril depuis les dernières élections municipales. Fin mars, le site faisait état de plus de 170 suppressions et annulations. N'auront pas lieu, par exemple cette année, le Festival Paris Cinéma, les Muzik'Elles de Meaux, la Folle histoire des arts de la rue à Marseille, le festival de la Bd

à Nîmes ou encore les Nuits Européennes de Strasbourg. À Toulouse, le projet de construction de la Cité de la Danse est supprimé, le Centre Pompidou à Maubeuge est abandonné, tandis que l'École des Beaux-Arts de Perpignan fermera ses portes à la rentrée, après cinquante années de loyaux services. Fait marquant, les arts de la rue, la musique, les arts régionaux ou transdisciplinaires sont les principales disciplines victimes des coupes budgétaires des villes.

Du côté des municipalités concernées, on invoque le « manque de budget ». Premières contributrices de la culture en France (3,5 Mds de subventions par an), devant l'État (2,9 Mds €), les villes entament une diète forcée, plaignent-elles : dans le cadre du programme de stabilité, l'État a réduit ses dotations aux collectivités de 3,5 Mds € en 2015. Un coup de hache qui doit se répéter chaque année jusqu'en



© TRÉVIER/ANSA

2017, pour atteindre une économie totale de 11 Mds €. Fin 2014, l'association des maires des petites villes (APVF) s'alarmait déjà sur les conséquences de ce régime. Selon leur étude auprès d'un panel de 200 villes, 95 % des maires interrogés prévoyaient, pour les trois ans à venir, de diminuer leurs dépenses dédiées à la culture

et au sport, plutôt que toucher à la masse salariale comme le préconise la Cour des comptes. (Lire ci-dessous).

Des choix politiques

Du côté des entreprises, des syndicats artistiques et des auteurs, le discours est autre. Il s'agit d'un choix souvent « politique », assurent-ils, mettant en péril des décennies d'efforts vers une « décentralisation culturelle » et laissant entrevoir des territoires vidés de création contemporaine. Le 10 décembre dernier, ces rancœurs face à un travail culturel souvent taxé d'« élitiste », ou d'« improductif » ont trouvé un porte-voix. Madeleine Louarn, présidente du syndicat national des entreprises artistiques et culturelles (Syndeac), dénonçait une « nouvelle génération d'élus qui s'intéressent peu à la culture et la voient comme un divertissement, un pansement social, ou un élément d'attractivité plus ou moins commer-

La Cour des comptes sceptique...



La Cour des comptes, en octobre dernier, se montrait sceptique quant à la réalité des réductions des dépenses demandées par l'État aux collectivités. « Il n'est pas certain que cette diminution se traduise par une réduction d'un même montant des dépenses des collectivités territoriales », écrit-elle. Le risque existe en effet que les collectivités choisissent plutôt d'augmenter le taux des impôts locaux ou d'obtenir de nouvelles ressources ». Les sages de la rue Cambon rappelle l'origine de ce pari : « L'un des enjeux majeurs de la maîtrise des finances locales réside dans la maîtrise des dépenses de fonctionnement et notamment de personnel. » Or la masse salariale a continué de progresser en 2013 (+3,1 % après +3,5 % en 2012). Cette évolution, note-t-elle, découle de la triple hausse des effectifs, des rémunérations indiciaires (avancements d'échelon et de grade) et des régimes indemnitaires. Elle résulte également, mais pour une part minoritaire, de décisions de l'État qui échappent aux collectivités.

© TRÉVIER/ANSA



Le festival Paris Cinéma, initié et soutenu par la mairie de Paris, n'aura pas lieu en 2015.

ciiale », n'hésitant plus à « intervenir dans les programmations, relayant parfois les populismes les plus rances, croyant répondre aux supposées demandes du public ». Au Blanc-Mesnil, la nouvelle municipalité a par exemple fermé, en novembre 2014, le théâtre et centre de création Le Forum, en critiquant une programmation « contraire aux intérêts de la ville en matière culturelle ». Debut sur l'estrade, la chorégraphe Maguy Marin, était elle aussi en colère, ce 10 décembre : Réduire au silence d'un trait radical des lieux de partage et de pensée [...] c'est agir par des stratégies politiques qui lentement, avec un travail morbide de fossoyeur, appauvrissent la pensée pour donner place à une propagande du festif et du divertissement uniformisant et consumériste qui fait le lit de la barbarie ».

Les manifestations culturelles ont à la fois un impact sur l'attrait économique des villes, le bien-vivre de ses habitants et de ses commerçants, rappelle Olivier Py, directeur du festival d'Avignon. Le festival, rendez-vous annuel de la création théâtrale « est emblématique de la relation entre villes et culture », a-t-il déclaré en conférence de presse, insistant sur son rôle de « moteur économique vital ». Chaque édition génère environ 25 millions d'euros de retombées économiques. Cette année, la programmation a été rabotée de deux jours et la participation de la ville d'Avignon a baissé de 5 %.

Pacte pour le maintien des budgets

Face à cette fronde, Fleur Pellerin, ministre en charge de la culture, a signé en janvier son premier « pacte culturel » avec la ville de Clermont-Ferrand. Elle affirme viser une trentaine

Magali Cheret

« La culture participe du vivre ensemble dans la ville »



Magali Cheret, adjointe aux politiques culturelles de la mairie d'Aubervilliers (PCF).

Face à la baisse des dotations de l'État, les villes ont-elles d'autres marges de manœuvres que de rogner sur le budget dédié à la culture ?

Les collectivités doivent effectivement opérer des choix pour équilibrer leur budget avec des recettes en moins. Cependant le choix de diminuer le budget de la culture n'est pas automatique. Les économies peuvent être effectuées partout. En ce qui concerne Aubervilliers, nous n'avons pas fait le choix de prendre plus sur le budget de la culture pour compenser l'ensemble de la baisse. Les économies ont été réparties à égalité dans tous les secteurs. La culture n'est pas un supplément d'âme sur lequel on peut revenir en cas de difficultés. Elle participe du vivre ensemble dans la ville et est de ce fait très importante.

Quelles sont les conséquences de la fermeture de festivals ou de structures culturelles sur le "bien-vivre" des villes ?

Pour le moment ma ville n'est pas confrontée à ces conséquences. Mais il me semble que supprimer festivals ou structures culturelles est très dangereux. Cela participe du vivre ensemble. De l'ouverture sur le monde, sur d'autres cultures, de la compréhension de l'autre. C'est un élément indispensable à mon sens pour faire société, de plus l'économie générée par ces événements existe effectivement et participe à une certaine attractivité. Cependant, pour moi les considérations économiques ne sont pas en première ligne.

La Cour des comptes propose de maîtriser les dépenses de personnel...

Ces affirmations partent du principe que les dépenses de fonctionnement doivent être diminuées et ne sont pas bonnes économiquement. Je ne partage pas cet avis. Au contraire les collectivités participent pleinement à la vitalité économique par leurs investissements et par les dépenses de fonctionnement indispensables aux besoins des populations. De fait, baisser les dépenses reviendrait à offrir moins de services publics et dans une période de crise ils sont encore plus indispensables !

d'accords d'ici la fin du mois de juin. Ce « pacte » engage l'État à maintenir, malgré les réductions globales de dotations, les crédits provenant du ministère de la culture. En échange, les collectivités signataires promettent de ne pas toucher au budget réservé aux associations, aux structures ou aux actions culturelles. Fin mars, Madeleine Louarn du Syndeac ainsi que les représentants des organisations des arts vivants et plastiques (CIPAC, PROFEDIM, SYNOLYR,

CPDO, SNSP) ont rencontré le Président de la République. François Hollande s'est notamment prononcé sur la création d'un label national en faveur des centres d'arts et des scènes conventionnées, et de l'accélération de l'examen de la future loi Liberté de création architecture et patrimoine. La cartocrise, rebaptisée « Culture française tu te meurs » continue quant à elle de se couvrir de points, en annonçant une saison de festivals bien morose. ♦

Julie Delem

Hervé Di Rosa : « Je crois encore au collectif »

Hervé Di Rosa, fondateur du MIAM, artiste de réputation internationale avec Bernard Belluc, à l'origine de la création à Sète du musée international des arts modestes (MIAM) qui fait dialoguer art contemporain, art populaire. Et art brut avec Véhicules, l'actuelle exposition des collections du musée d'art brut de Lausanne.

Le MIAM est un musée singulier... ?

Oui. C'est plutôt un laboratoire. Le mot musée a été choisi pour la consonance gourmande de MIAM. L'idée de départ était de valoriser les productions marginales, modestes, peu reconnues, parce qu'elles ont influencé beaucoup d'artistes. C'est mon cas, j'ai été influencé par Rembrandt, Bosch ou Matisse, mais aussi par la télévision et la bande dessinée. Je voulais rendre hommage à tous ces créateurs, souvent anonymes, de l'industriel ou de l'artisanat, et faire dialoguer tous les territoires de la création. Au début des années 2000, nous avons été parmi les premiers en France à faire dialoguer l'art contemporain avec l'art populaire, l'art brut, l'art décoratif, le cinéma, etc. Le dialogue se fait aussi entre les artistes. Nous en avons exposé 350 en quinze ans, des émergents comme des très connus. J'ai voulu créer un lieu pour voir les expositions que je ne voyais pas ailleurs. Le jour où je verrai partout ce qu'on fait ici, il sera temps de faire autre chose.

Par ailleurs, je crois être le seul artiste président-directeur par défaut d'un centre d'art. Si on a besoin des commissaires, des conservateurs, des spécialistes, les artistes ont aussi leur mot à dire. Ils ont aussi à connaître le fonctionnement d'une exposition ou d'une institution.

Ce n'est pas une démarche courante ?

Les artistes sont un peu nombreux. Je suis comme les autres,

mais je me force à essayer d'ouvrir le champ, à dire aux artistes que, même s'il est difficile de se battre dans notre milieu, dans notre travail, quand on arrive à une stabilité dans nos productions, il faut à son tour donner, rendre au collectif, aux autres artistes, au public, des choses qu'ils n'auraient pas l'occasion de voir. Je suis peut-être utopiste mais mon idée c'est de faire sortir les institutions et les artistes de leur carcan.

Comment le MIAM est-il organisé ?

Avec un conseil d'administration et des dizaines de bénévoles, des professionnels de l'art souvent à la retraite. Dans mon atelier, je suis seul et je fais ce que je veux, j'ai créé le MIAM pour travailler en groupe. Je crois encore au collectif. Je pense que l'avenir n'est pas dans l'individu ni dans la concurrence mais dans le travailler et concevoir ensemble. Le MIAM est un laboratoire qui doit développer cette idée. Depuis quinze ans, l'idée même d'art modeste commence à convaincre, à être palpable. Le MIAM est arrivé à un degré de réflexion qui incite le musée de Lausanne ou le Quai Branly à nous proposer des collaborations.

Le MIAM s'adresse aux néophytes de l'art contemporain ?

Oui. En exposant à Paris, à Issoudun, à New-York ou à Tokyo, j'ai souvent le même genre de public, des connaisseurs, des collectionneurs, des universitaires. Je viens d'un milieu très populaire et je ne pense pas que l'art contemporain

“

Faire dialoguer tous les territoires de la création

”



© MICHELLE PALKA

soit réservé à une élite. Il y a bien sûr les passionnés, ceux qui lisent et se renseignent, mais je pense que les néophytes ont droit de percevoir la création d'aujourd'hui, sans démagogie et en invitant des artistes jugés difficiles. Si l'art contemporain est fait pour expérimenter, réfléchir, c'est aussi du plaisir. Il n'y a pas que la télé et le cinéma. Les pages culturelles des journaux se réduisent souvent à la mode, au cinéma et à la cuisine. L'idée du MIAM, l'art modeste, ce n'est pas n'importe quoi. Sans échelle de valeurs, chaque chose y est à sa place, représente une partie de l'histoire et de la création.

Sur quoi travaillez-vous en ce moment ?

J'ai un grand projet en octobre 2016 à la Maison Rouge. Pour la première fois, je vais faire rencontrer mon travail pictural, tout ce qu'on a fait au MIAM et l'art modeste. Je n'étais peut-être pas sûr de moi auparavant pour mélanger mon travail et cette réflexion que je fais avec d'autres, les questions que nous nous posons sur l'art, quelles sont ses limites, etc. Aujourd'hui je sens que les choses vont se rencontrer pour la première fois. ♦

Propos recueillis par Véronique Giraud



En France, chaque année, plus de **3 millions d'enfants** ne partent pas en vacances



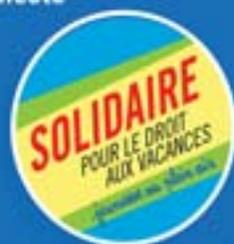
Avec la Jeunesse au Plein Air, offrez à un enfant le bonheur de vivre de vraies vacances en l'aidant à partir en colo.

70 ans de solidarité avec la Campagne nationale organisée dans les établissements scolaires. Chaque année, nous organisons, avec l'appui du Ministère de l'Éducation Nationale, une Campagne de solidarité qui a deux objectifs :

- Eduquer les élèves à la solidarité et à la citoyenneté grâce aux outils pédagogiques proposés par la Jeunesse au Plein Air.
- Aider des enfants à partir en colo grâce aux actions de collecte menées par les enseignants et les élèves.

Plus de 25 000 enfants aidés en 2014.

- ▶ 25 € c'est une aide pour partir en court séjour
- ▶ 50 € c'est une aide pour partir en colo



PARTICIPEZ À LA CAMPAGNE DE LA JEUNESSE AU PLEIN AIR

Votre don nous aidera à renforcer notre action

Oui je réponds à l'appel urgent de La Jeunesse au Plein Air. Pour aider plus d'enfants à partir en vacances dès cet été, je fais un don de :

- 10 € soit 3.40 € après déduction fiscale
- 25 € soit 8.50 € après déduction fiscale
- 50 € soit 17 € après déduction fiscale
- 100 € soit 34 € après déduction fiscale
- A ma convenance :€

▶ Mes coordonnées :

Nom Prénom

Adresse

Ville Code Postal [] [] [] [] []

Email

▶ Merci de m'adresser le reçu fiscal qui me permet de déduire de mes impôts les deux tiers de ce versement, et permet à l'association d'agir trois fois plus.

Je désire recevoir des informations sur les legs, donations et assurances-vie.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

A retourner à La Jeunesse au Plein Air - 21 rue d'Artois - 75008 Paris
en y joignant votre chèque libellé à l'ordre de : La Jeunesse au Plein Air - Campagne 2015

Informatique et Libertés - Pour tout droit d'accès et de rectification, s'adresser à la JPA



-10%
SUR VOTRE
ASSURANCE AUTO*



Votre vocation est d'enseigner, la nôtre est de vous assurer.

Parce que vous vous engagez pour les autres, GMF s'engage pour vous en vous proposant, par exemple, d'assurer votre véhicule même lorsque vous l'utilisez pour des déplacements professionnels, sans supplément de cotisation. Et pour aller plus loin, GMF propose des garanties spécifiques liées à votre métier d'enseignant : une protection juridique en cas de litige avec élèves ou parents, une garantie perte de revenu (traitement et primes) en cas d'arrêt maladie, ou encore un accompagnement et une assistance psychologique en cas d'agression verbale ou physique.

Rejoignez GMF - 1^{er} assureur des agents des services publics.

Pour en savoir plus rendez-vous sur www.gmf.fr/education-nationale

*Offre réservée aux personnels des métiers de l'enseignement, la 1^{ère} année à la souscription d'un contrat d'assurance auto, valable jusqu'au 31/12/2015.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - R.L.C.S. Paris 775 691 140 - Siège social : 76, rue de Prony - 75007 Paris Cedex 17 et sa filiale GMF Assurances. Adresse postale : 45030 Orléans Cedex 9.